

Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement

Paris, 19 juin 2017

Le lundi 19 juin 2017, à 19h00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement, les membres du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mardi 13 juin 2017.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement prévu à cet effet.

M. Didier ANTONELLI, Mme Marianne AUFFRET, M. Éric AZIÈRE, M. Hervé BÉGUÉ, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GEE, M. Pascal CHERKI, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Marie-Laure DAUCHEZ, M. Stéphane FERTIER, Mme Élisabeth GUY DUBOIS, M. Cédric GRUNENWALD, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Sylvie LEKIN, M. Bertrand LESAIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIEBAULT, Mme Valérie MAUPAS, Mme Caroline MECARY, M. Etienne MERCIER, M. Cyril MOURIN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Armand RENARD, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Patrick VIRY.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Célia BLAUDEL  
Mme Catherine CHEVALIER  
M. Pascal CHERKI  
Mme Élisabeth GUY DUBOIS  
M. Stéphane FERTIER  
M. Cédric GRUNENWALD jusqu'à la délibération 2017 DU 162  
Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET à partir de la délibération 2017 DDCT 87  
M. Cyril MOURIN  
Mme Olivia POLSKI jusqu'à la délibération 2017 DAC 318  
Mme Danièle POURTAUD à partir de la délibération 2017 DDCT 61  
M. Hermano SANCHES RUIVO

dont les mandataires sont respectivement :

Mme Sylvie LEKIN  
M. Nicolas LIEBAULT  
Mme Carine PETIT  
Mme Agnès BERTRAND  
M. Bertrand LESAIN  
M. Didier ANTONELLI  
Mme Marie-Laure DAUCHEZ  
Mme Mélody TONOLLI  
Mme Danièle POURTAUD  
M. Cédric GRUNENWALD  
M. Amine BOUABBAS

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Mme Marie-Laure DAUCHEZ jusqu'à la délibération 14 2017 18  
Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET jusqu'à la délibération 14 2017 18  
M. Etienne Mercier jusqu'à la délibération 14 2017 18  
M. Éric AZIÈRE à partir de la délibération Q14 2017 07.

**Mme PETIT ouvre la séance à 19h00.**

**Mme PETIT**

Mesdames et Messieurs, je vous propose de commencer la séance du Conseil d'arrondissement, car nous avons un ordre du jour très chargé.

J'annonce les pouvoirs suivants : Cédric GRUNENWALD à Didier ANTONELLI jusqu'à son arrivée (il est en conseil d'école), Olivia POLSKI à Danièle POURTAUD le temps de nous rejoindre, Catherine CHEVALIER à Nicolas LIEBAULT, Hermano SANCHES-RUIVO à Amine BOUABBAS, Célia BLAUDEL, que nous félicitons pour la naissance d'Arthur, à Sylvie LEKIN, Cyril MOURIN à Mélody TONOLLI, Élisabeth GUY-DUBOIS à Agnès BERTRAND, Pascal CHERKI à moi-même.

Je laisse M. LESAIN arriver. Il a un pouvoir, celui de Stéphane FERTIER.

Avons-nous le quorum ? Oui ; nous pouvons passer au premier point de l'ordre du jour.

**Examen des mémoires en délibération ci-après sur saisine de la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement**

**- Projet de délibération 14 2017 17**

**Adoption du compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 22 mai 2017**

***Rapporteuse : Mme Carine PETIT***

**Mme PETIT**

Avez-vous des remarques ? Je propose de passer au vote.

---

**DÉLIBÉRATION N° 94**

**14 2017 17 Adoption du compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 22 mai 2017**

**Mme Carine PETIT rapporteure**

**DELIBERE**

Le compte rendu en date du mardi 22 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

Votants : 27 dont 9 pouvoirs

Pour : 27 dont 9 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 14 2017 18**

**Autorisation à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de faire procéder à l'inscription de 4 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison des Associations.**

***Rapporteur : M. Didier ANTONELLI***

**M. ANTONELLI**

Ce mois-ci 4 associations ont demandé leur inscription à la Maison des Associations :

- Société des Félibres de Paris-Les amis de la Langue d'Oc ;
- ANDS, Association Nationale pour le Développement du Sport ;

- L'oasis de Koufra, qui gèrera le nouveau jardin partagé qui va être installé au square du Serment de Koufra ;
- BJUF, Bangladesh Jubo Union France.

**Mme PETIT**

Avez-vous des questions ?

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 95**

**14 2017 18** Autorisation à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de faire procéder à l'inscription de 4 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison des Associations.

**M. Didier ANTONELLI** rapporteur

#### **DÉLIBÈRE**

Article 1<sup>er</sup> : Le Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement autorise Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement à faire procéder à l'inscription auprès de la Maison des Associations, des associations telles qu'elles apparaissent dans le tableau joint en annexe.

Article 2 : Le Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement se réserve le droit d'exclure de la Maison des Associations, à titre provisoire ou définitif, toute association troublant l'ordre de la Maison des Associations ou en infraction avec les lois françaises.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 27 dont 9 pouvoirs

Pour : 27 dont 9 pouvoirs

---

#### **Examen des mémoires en délibération sur saisine de la Maire de Paris**

##### **- Projet de délibération 2017 DDCT 87**

**Subventions (20 000 euros) à 7 associations pour leurs actions visant à accompagner les porteurs de projets des quartiers populaires de l'édition 2017 du Budget Participatif**

***Rapporteur : M. Didier ANTONELLI***

**M. ANTONELLI**

Je rappelle que le Budget Participatif a été mis en place sur 5 % du Budget d'Investissement, soit 500 millions sur toute la mandature. Depuis 2016, la Maire de Paris a souhaité dédier 30 millions d'euros aux quartiers populaires ; en effet, nous nous sommes aperçus qu'il était difficile de mobiliser ces quartiers pour mettre en place et voter des projets. Ces quartiers sont donc accompagnés le mieux possible pour proposer des projets et communiquer au moment du vote de septembre.

La mobilisation a été remarquable à partir de 2016 ; ils ont très bien défendu leurs projets. L'augmentation du vote physique a été particulièrement ressentie dans le 14<sup>e</sup> arrondissement. En effet, nous faisons un effort particulier pour que les urnes aillent au-devant des citoyens, le vote électronique étant toujours possible.

Une enveloppe de 100 000 euros est destinée à soutenir les projets associatifs et à impliquer plus fortement les quartiers populaires dans le Budget participatif. Il est question de donner notre soutien aux associations qui accompagnent les porteurs de projet soumis au vote.

En ce qui concerne le 14<sup>e</sup>, l'association *Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris* a travaillé avec nous l'an dernier sur le quartier Plaisance, de façon remarquable, avec des sorties sur le terrain.

Cette année, c'est l'association *Permis de Vivre la Ville* qui a été choisie : elle agit en faveur de la participation des habitants des quartiers populaires et propose de former les porteurs de projet afin d'écrire leur projet, et le défendre. Ces séances de formation leur permettront de mieux communiquer. Il s'agit d'une subvention de 2 000 euros.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Mme PETIT**

Souhaitez-vous intervenir ?

**M. LESAIN**

Lors du vote de cette même délibération en septembre dernier, j'avais déjà soulevé ce qui devrait amener à retirer cette délibération. Vous voulez verser des subventions à des associations qui réalisent une prestation de services pour la Ville de Paris, puisqu'elles sont chargées de promouvoir le Budget Participatif et d'accompagner les porteurs de projet pour le compte de la Ville de Paris. Je ne vois pas comment cela fait bon ménage avec les obligations du code des Marchés publics.

Par ailleurs, je souhaiterais avoir le détail des actions menées l'an passé dans le 14<sup>e</sup>. J'avais, l'an dernier, questionné le choix de l'association ICI, qui devait intervenir dans le 14<sup>e</sup> et qui nous avait habitués à recevoir des subventions sans justifier du travail attendu. En effet, ils avaient reçu en 2014 une subvention de 7 000 euros pour un site internet dont la mise en ligne était prévue en septembre 2014. Trois ans plus tard, aucune mise en ligne n'a été effectuée. J'attends toujours des réponses de Mme PETIT et de Mme TONOLLI à ce sujet. Par ailleurs, cette association, à qui ont été versés 13 000 euros l'an dernier pour accompagner les porteurs de projet, n'a pas été reconduite cette année. Je voulais savoir pourquoi.

**M. ANTONELLI**

Ils n'ont pas réalisé de projet sur le 14<sup>e</sup> arrondissement l'an dernier, mais sur deux autres arrondissements. L'an dernier, nous avons travaillé, je vous l'ai dit, avec *l'association Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris*. Je vous donnerai les dates des visites sur le terrain. Nous avons focalisé le travail sur le quartier Plaisance.

Il faut accompagner les porteurs de projet dans ces quartiers ; il est absolument nécessaire que les projets soient bien établis, pour qu'il y ait un équilibre entre les quartiers faciles et les quartiers plus difficiles. En effet, nous nous sommes aperçus d'un gap assez important. Depuis ce transfert de budget sur les quartiers politique de la Ville, ce gap a été corrigé.

**Mme CARRÈRE-GEE**

Je trouve qu'apporter un soutien aux personnes habitant dans les quartiers en difficulté est une très bonne idée. Cependant, si l'expression « quartier populaire » parle à tout le monde, je ne sais pas quels critères sont utilisés.

Par ailleurs, je voulais savoir quelles étaient les modalités d'évaluation de l'action de l'association. Je suppose que le nombre important de projets peut jouer, mais pas obligatoirement. Comme le soulignait M. LESAIN, il n'y a pas forcément de continuité.

**M. ANTONELLI**

Les associations ont été choisies selon les sujets remontés sur le Budget participatif de l'an dernier. Certains projets ont été repoussés parce qu'ils étaient mal formulés ou pas bien articulés. On sait que les projets refusés l'an dernier seront mieux réalisés grâce à l'accompagnement de l'association.

L'évaluation est assez simple : les projets sont publics. A partir du moment où ils arrivent dans l'escarcelle du Budget Participatif, il est possible de voir le travail réalisé par l'association. On ne peut pas l'évaluer par le vote des citoyens, ce n'est pas possible.

**Mme PETIT**

C'est un débat passionnant... Le montant de la subvention est de 2 000 euros ; je vous propose que l'association *Permis de Vivre la Ville* adresse à l'ensemble des conseillers d'arrondissement le programme des séances de formations à destination des porteurs de projet des quartiers Plaisance, Didot et Porte de Vanves. Nous verrons ensuite quelles actions concrètes ont été entreprises. Les associations font beaucoup de choses ; par exemple, l'an dernier, le CAUE a parfaitement accompagné les parents d'élèves du 188-190 Alésia.

Je vous propose de passer au vote. Si certains veulent s'abstenir ou voter contre cette délibération, cela ne pose aucun problème.

**M. LESAIN**

Merci de nous transmettre ces éléments pour l'année à venir. Cependant, ma question vaut également pour l'année passée ; l'an dernier, nous n'avons parlé que d'une association, qui n'était pas le CAUE ; lors de la séance, M. ANTONELLI nous avait parlé de l'intervention éventuelle d'une autre association, Astéria, mais jamais du CAUE. J'ai relu le compte rendu de l'an dernier. Peut-on avoir un retour sur ce qui s'est réellement fait ?

**Mme PETIT**

Pas de souci. Nous vous ferons un retour sur 2016 et sur 2017.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 96**

**2017 DDCT 87** Subventions (20 000 euros) à 7 associations pour leurs actions visant à accompagner les porteurs de projets des quartiers populaires de l'édition 2017 du Budget Participatif

**M. Didier ANTONELLI** rapporteur

#### **DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 26 dont 8 pouvoirs

Pour : 26 dont 8 pouvoirs

Ne prennent pas part au vote : 4 (LR) dont 2 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2017 DAE 209**

**Budget Participatif « Plus de commerces dans les quartiers populaires » - Appel à projet relatif aux projets d'investissement des commerces des quartiers populaires**

**Rapporteur : M. Didier ANTONELLI**

**M. ANTONELLI**

Déposé dans le cadre du Budget Participatif 2016, le projet intitulé *Plus de commerces dans les quartiers populaires* a été retenu par les Parisiens et a été doté d'un budget de 2.5 millions d'euros. Ce projet vise à :

- Favoriser l'implantation de commerces dans les quartiers populaires, en accompagnant financièrement les bailleurs sociaux dans la rénovation et la restructuration ;

- Accompagner les commerçants déjà installés dans les quartiers populaires dans leurs projets d'investissement.

Un second dispositif, *Coup de Pouce Commerce* est doté de 200 000 euros. Il vise à aider les commerçants jusqu'à 10 000 euros maximum. Les lauréats seront sélectionnés à l'issue d'un appel à projet. Cela servira à améliorer le commerce dans sa présentation et son agencement : rénovation d'une façade, réaménagement complet du point de vente, mise en accessibilité PMR... La dotation étant répartie en plusieurs lots, il y aura 20 lauréats minimum, voire plus. Ils seront désignés à l'issue d'une sélection d'un jury, dont la composition fera l'objet d'un arrêté municipal.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Mme PETIT**

Avez-vous des questions ?

**M. LESAIN**

J'ai bien compris que ce dispositif prenait pour cadre le Budget Participatif. En revanche, je trouve ce projet de subventionnement assez peu participatif. Un jury va en effet être défini par un arrêté. Nous en avons la composition dans le document qui nous est remis : trois coprésidentes (adjointes de Mme HIDALGO), maires des arrondissements concernés, une personne de la CCI, une personne de la Chambre des Métiers. À eux seuls, les membres de l'exécutif municipal ont la majorité des voix du jury. Il n'y a donc pas trop de caractère participatif à tout cela. Les mêmes personnes qui d'habitude décident des subventions vont être majoritaires au sein de ce jury.

Par ailleurs, la vraie aide que la Ville de Paris pourrait apporter aux commerces des quartiers populaires (et nous l'avons déjà dit ici), devrait se faire à travers les bailleurs sociaux dont elle contrôle la majorité du Conseil d'Administration, en leur demandant de réduire les loyers des commerçants situés dans des bâtiments des bailleurs sociaux. Ce serait une vraie action, et pas un gadget, dont la municipalité est si friande.

**M. ANTONELLI**

La participation a été le choix de ce projet par les habitants : le choix d'avoir mis de l'argent pour améliorer ces commerces dans les quartiers populaires.

**M. LESAIN**

Qu'est-ce qui change par rapport à avant ?

**Mme PETIT**

Je vous propose de passer au vote.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 97**

**2017 DAE 209** Budget Participatif « Plus de commerces dans les quartiers populaires » - Appel à projet relatif aux projets d'investissement des commerces des quartiers populaires

**M. Didier ANTONELLI** rapporteur

### **DÉLIBÈRE**

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 10 pouvoirs

Pour : 26 dont 8 pouvoirs

Abstentions : 4 (LR) dont 2 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2017 DDCT 83**

**Mise en œuvre du projet « Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires ! » voté au Budget Participatif parisien 2016 : autorisation de financement 2017 pour la rénovation et l'aménagement de huit locaux associatifs (476 981 euros)**

**Rapporteur : M. Didier ANTONELLI**

**M. ANTONELLI**

Il s'agit de la mise en œuvre effective du projet « Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires ! » voté au Budget Participatif parisien 2016. Cela regroupe la rénovation et l'aménagement de huit locaux associatifs pour un montant global de 476 981 euros.

Cette délibération vise à attribuer des subventions à six associations et à un bailleur, à l'intérieur de l'enveloppe spécifique des 30 millions d'euros dédiée aux quartiers populaires de Paris.

Nous avons travaillé avec Paris Habitat au cœur du quartier politique de la Ville situé Porte de Vanves : de nombreuses associations y sont bien implantées, mais elles manquent de visibilité. Le projet présenté ici pour un montant de 184 775 euros (nous sommes loin du gadget) vise à améliorer la visibilité : devantures, signalétique. Le projet permettra à sept associations installées au sein du patrimoine de Paris Habitat de rénover leurs vitrines ; 15 autres seront signalées par des panneaux apposés sur les façades des bâtiments de Paris Habitat.

L'action sera concertée avec Paris Habitat, les associations, le conseil citoyen de la Porte de Vanves, et les habitants qui souhaiteront y participer. Le projet global sera voté en Conseil d'Arrondissement.

**Mme PETIT**

Je rappelle que c'est en complément de l'opération en cours sur les commerces de la Porte de Vanves. Ce sera piloté par l'équipe de développement local sur le quartier politique de la Ville. Amine BOUABBAS, Mélody TONOLLI et Cyril MOURIN ont beaucoup travaillé sur ce projet avec les commerçants.

**M. LESAIN**

Comme en écho à mon intervention sur la délibération précédente, la Ville de Paris décide ici de verser une subvention à Paris Habitat, son principal bailleur, pour réaliser des travaux dans des locaux qui lui appartiennent. Ne serait-ce pas à Paris Habitat de réaliser des travaux sur des locaux qu'ils louent ? De mémoire, c'est en partie la raison d'être de ce que l'on appelle un loyer. Nous avons là une nouvelle illustration de l'un des sports préférés de la mairie de Paris : nous faisons la même chose que ce qui a été fait dans le passé, mais nous disons que c'est participatif. D'ailleurs, lorsque ce projet a été présenté par des acteurs locaux dans le budget participatif, il n'a pas été retenu par les votes.

Vous dites, M. ANTONELLI : « 185 000 euros, nous sommes loin du gadget ». La délibération que nous votons ce soir prévoit en effet une subvention de 185 000 euros pour sept vitrines. Or, ce projet a été chiffré par les associations qui l'ont déposé : 30 000 euros pour quatre vitrines à rénover. Nous sommes passés, pour trois vitrines de plus, d'un coût de 7 500 euros par vitrine à un coût de 26 000 euros. Nous sommes très loin du gadget ! Qui se trompe à ce point ? L'association qui a budgété son projet, ou Paris Habitat qui demande une subvention ?

**M. ANTONELLI**

Ce n'est tout simplement pas le même projet. Vous oubliez la signalétique pour les 15 associations dans tout le quartier (cela vous arrange de ne pas en parler). Le projet n'est absolument pas le même.

**Mme CARRÈRE-GEE**

Nous allons nous abstenir pour des raisons similaires à celles évoquées par M. LESAIN. Il entre dans les missions de Paris Habitat de jouer tout son rôle dans ces quartiers : fournir des logements mais aussi participer à la vie collective de ces quartiers. Je ne comprends pas sur quelle base sont attribuées des subventions à Paris Habitat pour l'exercice de ses fonctions.

Si tel n'était pas le cas, si Paris Habitat louait des locaux commerciaux sans que ces missions ne soient inscrites dans ses statuts, j'engage vraiment la Ville de Paris à réviser ces statuts immédiatement. Il n'y a pas de raison que la Ville donne 200 000 euros à Paris Habitat pour une action si louable soit-elle, à savoir mettre en avant sa responsabilité sociétale, bien au-delà de la simple fourniture de logement. Si les conditions financières de l'exercice de ces missions par Paris Habitat ne sont pas satisfaites, tout doit pouvoir être révisé, mais pour ces missions, il n'y a pas lieu de recevoir de subventions. Procéder de la sorte n'est pas une gestion saine entre une Ville et les bailleurs. Cependant, le fait que Paris Habitat aide les associations est une excellente initiative.

**Mme PETIT**

Je rappelle les conditions de loyer extra « ordinaires » que les bailleurs offrent aux associations dans les quartiers politique de la Ville.

**Mme CARRÈRE-GEE**

Elles sont aussi financées de manière extra « ordinaire ».

**Mme PETIT**

Cela s'équilibre sur l'opération. Par ailleurs, ce sont des locaux qui méritent une certaine rénovation, très demandée par les habitants. Paris Habitat le fait très régulièrement. Regardez Solicycles ou d'autres associations dans d'autres quartiers. Regardez les bilans de Paris Habitat : Paris Habitat fait un réel effort. On ne peut pas se contenter de regarder cette question par le petit bout de la lorgnette et demander à chaque Conseil d'arrondissement ce que font les bailleurs pour renforcer la politique commerciale des bailleurs au pied des immeubles pour qu'ils ne soient pas déserts, ou de mauvaise qualité. La Ville s'y met, les associations s'y mettent, les commerçants s'y mettent, le bailleur s'y met... et vous vous y opposez. Ce n'est pas grave, chacun a le droit d'exprimer sa position, il n'y a aucun problème.

**Mme CARRÈRE-GEE**

Vous venez de dire le contraire de ce que j'ai dit : je ne m'oppose pas à ce que Paris Habitat fasse son travail. C'est très bien, mais je demande pourquoi il faut donner 200 000 euros.

**Mme PETIT**

Paris Habitat fait son travail, et c'est un plus.

**M. ANTONELLI**

Je voudrais ajouter que l'on parle de visibilité de chaque association ; ces demandes spécifiques peuvent coûter très cher et Paris Habitat n'a pas forcément les moyens.

**M. LESAIN**

Versons les subventions aux associations.

**Mme PETIT**

Nous le faisons aussi mais vous vous y opposez.

**M. LESAIN**

Non.

**Mme PETIT**

Je vous propose de passer au vote pour un coup de pouce financier dans un quartier qui mérite un effort supplémentaire de la part de tous les acteurs de ce quartier.

---

**DÉLIBÉRATION N° 98**

**2017 DDCT 83** Mise en œuvre du projet « Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires ! » voté au Budget Participatif parisien 2016 : autorisation de financement 2017 pour la rénovation et l'aménagement de huit locaux associatifs (476 981 euros)

**M. Didier ANTONELLI rapporteur**

**DÉLIBÈRE**

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 10 pouvoirs

Pour : 23 dont 8 pouvoirs

Abstentions : 7 (LR + P. VIRY+ M-C CARRÈRE-GEE + E. AZIÈRE) dont 2 pouvoirs (LR)

---

- **Projet de délibération 2017 DAE 72**

**Subventions (697 200 euros) et conventions avec vingt-deux organismes dans le cadre du projet Alimentation, du gaspillage au partage, lauréat du budget participatif 2016**

**Rapporteur : M. Didier ANTONELLI**

**M. ANTONELLI**

Lors de l'édition 2016 du Budget Participatif, les Parisiennes et les Parisiens ont massivement voté pour le projet « Alimentation : Du gaspillage au partage », doté d'une enveloppe de 1 500 000 euros. En janvier 2017, la Ville de Paris a donc lancé un appel à projets ayant pour objet l'octroi de subventions d'investissement afin de soutenir la mise en place d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Ces deux appels à projets s'inscrivent dans la dynamique créée par les récentes évolutions normatives qui imposent dorénavant aux moyennes et grandes surfaces de plus de 400 m<sup>2</sup> de proposer à une ou plusieurs associations la conclusion d'une convention pour la récupération des denrées alimentaires ; c'est extrêmement important, car cela va enclencher un volume important de denrées alimentaires à récupérer pour les associations.

C'est donc un projet utile et relativement urgent. Il a reçu 46 candidatures, le montant total des demandes s'élevant à 3 063 404 euros. Il a donc fallu faire des choix. Il a été proposé de retenir, pour une première tranche, vingt-deux projets, pour 700 000 euros environ.

La majorité des projets retenus incluent des activités de transformation permettant de valoriser des invendus. Il peut s'agir de projets de restaurants associatifs, de la transformation d'invendus, ou encore de projets d'animation basés sur de la transformation d'invendus, qui participent à la sensibilisation à la lutte contre le gaspillage. Ont également été retenues des structures qui souhaitent s'équiper en véhicules et matériel logistique afin de pouvoir collecter davantage d'invendus. En effet, certains lieux, tels la restauration collective, les traiteurs, les pâtisseries, et les chaînes de restauration rapide ne sont pas souvent visités.

J'insiste sur le vote du Budget Participatif, qui a mis en lumière ce nouvel échange et cette revalorisation d'invendus. Par leur vote, les Parisiens ont montré qu'ils s'intéressaient à ce sujet. Nous allons travailler avec Aurore, que tout le monde connaît ici ; elle sera chargée de redistribuer ces produits alimentaires.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Mme CARRÈRE-GEE**

C'est une excellente initiative et je salue l'engagement de cette association.

**Mme PETIT**

Avez-vous des questions ?

---

### DÉLIBÉRATION N° 99

**2017 DAE 72** Subventions (697 200 euros) et conventions avec vingt-deux organismes dans le cadre du projet Alimentation, du gaspillage au partage, lauréat du budget participatif 2016

**M. Didier ANTONELLI** rapporteur

### DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 10 pouvoirs

Pour : 30 dont 10 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2017 DLH 158**

**Conclusion d'un avenant n°10 au traité de concession d'aménagement passé le 7 juillet 2010 avec la SOREQA en vue du traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé**

*Rapporteuse : Mme Marianne AUFFRET*

**Mme AUFFRET**

Cette délibération concerne la parcelle située au 2, rue Jolivet. Cela n'a échappé à personne que cela n'avancait pas très vite. Les échanges entre la mairie du 14<sup>e</sup> et les copropriétaires de l'immeuble n'avaient jamais pu aboutir à une solution satisfaisante. Ces dernières semaines, le juge des référés s'est prononcé, obligeant légalement le propriétaire à démolir. Nous avons obtenu de la Ville de Paris qu'une procédure d'expropriation soit lancée. Tel est l'objet de cette délibération.

Il est proposé que la SOREQA, opérateur public créé en 2009 pour lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne, soit désignée afin de réaliser sur cette parcelle une opération de construction neuve, comprenant 15 logements sociaux et un local commercial en bas d'immeuble. L'immeuble serait de 4 ou 5 étages ; une enquête publique va être lancée à la fin de l'année 2017. L'expropriation est prévue à l'été 2018.

La mairie du 14<sup>e</sup> a mis en place il y a une dizaine de jours de grands panneaux autour du bâtiment, afin de sécuriser le site, le temps que ces procédures se déroulent et s'intercalent bien les unes avec les autres. Ces surfaces pourront faire l'objet d'une décoration par des artistes du 14<sup>e</sup>. Nous sommes en train d'y réfléchir.

Ce dossier ayant été long et complexe, un courrier sera distribué dans les boîtes aux lettres des riverains ainsi qu'aux associations et conseils de quartier.

Il vous est demandé ce soir de conclure un avenant à la concession de la SOREQA.

**Mme PETIT**

Qui souhaite intervenir ? Nous informerons les riverains et le conseil de quartier Montparnasse ; il s'agit d'une réelle avancée sur ce dossier.

---

**DÉLIBÉRATION N° 100**

**2017 DLH 158** Conclusion d'un avenant n°10 au traité de concession d'aménagement passé le 7 juillet 2010 avec la SOREQA en vue du traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé

**Mme Marianne AUFFRET rapporteur**

**DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 10 pouvoirs

Pour : 30 dont 10 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2017 DU 160**  
**Bornage d'une parcelle appartenant au domaine privé communal 62 à 68 rue de l'Amiral Mouchez (14<sup>e</sup>)**

***Rapporteuse : Mme Marianne AUFFRET***

**Mme AUFFRET**

Il s'agit du bornage d'une parcelle appartenant au domaine privé communal, située 62 à 68 rue de l'Amiral Mouchez. La société SSCV AR GAZAN comporte 10 logements dans un immeuble de 7 étages dont la date de livraison est fin 2018 ; elle procède au bornage de la parcelle située au 41, rue Gazan.

C'est pour des raisons administratives qu'il est demandé au Conseil de Paris de se prononcer pour quelque chose qui pourrait relever du civil (mais que la législation ne permet pas pour l'instant).

**Mme CARRÈRE-GEE**

Je m'abstiens car je n'ai pas de compétence pour apprécier le bornage.

**Mme PETIT**

Passons au vote.

---

**DÉLIBÉRATION N° 101**

**2017 DU 160** Bornage d'une parcelle appartenant au domaine privé communal 62 à 68 rue de l'Amiral Mouchez (14<sup>e</sup>)

**Mme Marianne AUFFRET rapporteur**

**DÉLIBÈRE**

Article unique, à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 10 pouvoirs  
Pour : 28 dont 10 pouvoirs  
Abstentions : 2 (Mme CARRÈRE-GEE, P. VIRY) dont 0 pouvoir

---

- **Projet de délibération 2017 DU 162**  
**Cession à Elogie-SIEMP et à AXIMO de 28 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris en vue de réaliser des logements sociaux (11<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>)**

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

**M. BOUABBAS**

Fin 2014, nous avons voté une délibération pour un système de préemption urbain renforcé sur 257 immeubles en copropriété dégradée. En mars et avril 2017, l'une des adresses a été repérée par la Direction du Logement et de l'Habitat : au 68, rue du Moulin Vert dans le 14<sup>e</sup>. La Ville a préempté deux lots correspondant à un logement de type F2 et une cave. La préemption a été exercée par les services de la Ville. Il nous est proposé de céder ce logement à Elogie-SIEMP afin qu'il en soit le gestionnaire selon les normes en vigueur. C'est une bonne nouvelle, car cela participe (même modestement) à la production de logements sociaux. Par ailleurs, c'est dans le diffus, ce qui est très plébiscité par les habitants de l'arrondissement.

**Mme PETIT**

Souhaitez-vous intervenir ?

**M. AZIÈRE**

Comme vous le savez, la préemption relève du code de l'Urbanisme, mais la tension dans le diffus et la gestion des logements ainsi préemptés par les bailleurs sociaux finissent par aboutir à un tel réseau de complexité que l'on passe plus de temps et l'on dépense plus d'argent dans la production de logements sociaux que dans un véritable programme. C'est une réalité. Il est probable que tout ceci, si l'on va vers ce qui doit être étudié, à savoir le viager municipal (c'est-à-dire l'acquisition dans le diffus de logements dont la destination sera forcément sociale), augmentera considérablement le travail des bailleurs sociaux. Cela ne me semble pas le bon moyen de répondre à une nécessité de production de toute la gamme de logements sociaux.

**Mme PETIT**

Passons au vote.

---

**DÉLIBÉRATION N° 102**

**2017 DU 162 Cession à Elogie-SIEMP et à AXIMO de 28 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris en vue de réaliser des logements sociaux (11<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup>)**

**M. Amine BOUABBAS rapporteur**

**DÉLIBÈRE**

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 10 pouvoirs  
Pour : 23 dont 8 pouvoirs  
Contre : 5 (4 LR /E. AZIÈRE) dont 2 pouvoirs  
Abstentions : 2 (M-C CARRÈRE-GEE/P. VIRY) dont 0 pouvoir

---

- **Projet de délibération 2017 DLH 128**  
**Obligation d'enregistrement de la déclaration préalable prévue à l'article L314-1-1 du code du Tourisme - création du télé-service correspondant**

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

**M. BOUABBAS**

Cette délibération est très importante, car elle concerne de plus en plus de Parisiens ; il s'agit de location touristique.

Cette délibération fait suite à une nouvelle loi d'octobre 2016 qui a modifié le Code du tourisme, prévoyant la possibilité pour les communes qui le souhaitent de mettre en place une procédure d'enregistrement préalable à toute location de courte durée d'un appartement, d'un local meublé ou autre.

Jusqu'à aujourd'hui, une personne qui est propriétaire occupante de son logement avait le droit de le louer sans autorisation pour une courte durée, via Airbnb notamment, dans la limite de trois mois cumulés par an. Cette délibération indique que pour toute location de courte durée, l'enregistrement sera obligatoire via un télé-service ; toute personne souhaitant s'inscrire sur Airbnb ou sur un site de ce type, doit s'enregistrer. Le but est de lutter contre un phénomène qui réduit le nombre de logements proposés à la location « normale » et augmente le prix de l'immobilier. Ce durcissement de la réglementation est le bienvenu.

En dessous de trois mois, le propriétaire pourra toujours louer son logement à sa guise mais il devra s'enregistrer. Au-delà de trois mois, outre l'enregistrement, il devra effectuer une demande d'autorisation auprès de la DLH.

**Mme PETIT**

Souhaitez-vous intervenir ?

---

**DÉLIBÉRATION N° 103**

**2017 DLH 128** Obligation d'enregistrement de la déclaration préalable prévue à l'article L314-1-1 du code du Tourisme - création du télé-service correspondant

**M. Amine BOUABBAS** rapporteur

**DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 9 pouvoirs

Votants : 30 dont 9 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2017 DASCO 36-G**  
**Opérations de travaux dans les ensembles immobiliers scolaires du second degré Henri IV (5<sup>e</sup>) François Villon (14<sup>e</sup>) et Janson de Sailly (16<sup>e</sup>)-Conventions avec la RIF**

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

**Mme PETIT**

Je signale qu'il n'y a pas de vote, car il s'agit d'une délibération du Conseil Général.

**Mme BERTRAND**

Je souhaite rappeler le soutien apporté par la majorité municipale à l'équipe de François Villon, qu'il s'agisse des enseignants, des personnels techniques ou administratifs. Ces équipes sont présentes six jours par semaine. Elles mènent de très nombreux projets, avec un seul objectif, celui de la réussite scolaire pour chaque élève de François Villon ; une classe sport va ouvrir dès la rentrée, ainsi qu'une classe Bande Dessinée, avec un bédéiste. Voici le magnifique livret réalisé par des élèves de CM1 et de CM2 et par certains collégiens.

J'invite chacun à participer aux journées portes ouvertes, afin de vous rendre compte du travail réalisé par ces équipes.

La subvention pour la remise en état de la menuiserie extérieure s'élève au total à 1 350 000 euros : 791 000 euros du Département et 559 000 euros de la Région.

**Mme PETIT**

Souhaitez-vous intervenir ?

- **Projet de délibération 2017 DASCO 64**  
**Caisse des Écoles (14<sup>e</sup>)-Subvention (4 651 375 euros) pour la restauration scolaire**

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

**Mme BERTRAND**

Cette délibération fixe la subvention pour la restauration scolaire, par un calcul Excel très clair : prix du repas (6,62) multiplié par le nombre de repas (1 224 109), moins la subvention des familles, soit 4 728 052 euros, auquel il faut enlever le solde négatif de 2016.

**Mme PETIT**

C'est-à-dire 4 651 375 euros pour l'année 2017.

Souhaitez-vous intervenir ?

---

**DÉLIBÉRATION N° 104**

**2017 DASCO 64 Caisse des Écoles (14<sup>e</sup>)-Subvention (4 651 375 euros) pour la restauration scolaire**

**Mme Agnès BERTRAND rapporteure**

**DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 9 pouvoirs

Votants : 30 dont 9 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2017 DASCO 117**  
**Caisses des Écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extra-scolaire pour la période 2018-2020**

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

## **Mme BERTRAND**

La Ville de Paris va ranger la calculatrice Excel dont j'ai parlé pour modifier les modalités de convention entre les caisses des écoles et la mairie de Paris.

Cette nouvelle convention vient remplacer les précédentes, avec un nouveau cadre, qui repose sur trois points importants :

- Traduire les objectifs stratégiques en matière d'alimentation bio, durable et qualité, en se référant au plan de lutte contre le gaspillage et au plan d'alimentation durable de la Ville. Je rappelle que la caisse des écoles du 14<sup>e</sup> arrondissement fournit aujourd'hui 50 % d'alimentation bio durable ;
- Souhait de renouveler les modalités de financement, qui ne seront plus basées uniquement sur les chiffres mais aussi sur des objectifs qualitatifs : le subventionnement de la restauration scolaire reposera sur une subvention qualité beaucoup plus importante que celle qui existe aujourd'hui ;
- Souhait de restaurer une véritable gouvernance de la restauration scolaire, qui permette de mettre les élus au centre du dispositif : création d'un comité de pilotage et élaboration d'un rapport annuel sur le service public de la restauration scolaire présenté en Conseil de Paris.

La nouvelle convention ira de 2018 à 2020 : elle sera conclue par chaque caisse et précisera pour chacune d'elles, son objet et les conditions de résiliation. Elle déclinera qualitativement et quantitativement l'ensemble des objectifs qui lui seront assignés dans le cadre des orientations stratégiques que je viens d'évoquer. Outre les moyens et les modalités, cette convention prévoit un poids plus important des élus dans les modalités de financement.

C'est donc un réel dialogue de gestion budgétaire qui va s'entamer entre chaque caisse et la Ville ; cela permettra aux caisses des écoles qui ont un certain dynamisme et qui mettent en place une gestion de projet, d'avoir des subventions en regard.

Le calendrier se déroule en deux temps : une analyse de l'année N-1 sera réalisée au premier semestre, au deuxième semestre, le montant alloué selon les modalités dont je vous ai parlé sera déterminé.

Un comité de pilotage présidé par la maire de Paris, avec tous les présidents des caisses des écoles, se réunira une fois par an. Une réunion aura lieu chaque trimestre avec les directeurs des caisses des écoles ; enfin, un rapport annuel de la restauration scolaire sera présenté au Conseil de Paris.

Si vous en êtes d'accord, je dis un mot sur la délibération 54-G ; elle est identique, mais concerne le Département.

## **M. LESAIN**

Ce petit mot pour me réjouir de l'abandon par la municipalité de Mme HIDALGO du projet de fusion des caisses des écoles. Nous ferons tout ce que nous pourrons pour que cela ne soit pas remis en place au prochain mandat.

## **Mme BERTRAND**

Comme vous le remarquez, la Ville de Paris sait écouter.

## **Mme PETIT**

J'invite tous les élus à lire le contenu des conventions et du dialogue de gestion qui va être entrepris par la Ville auprès de toutes les caisses des écoles. En termes d'exigence et d'objectifs, ces conventions sont très contraignantes et nous poussent à faire mieux, et à faire autrement pour certaines caisses.

## **M. LESAIN**

Vous ne disiez pas cela il y a 6 mois.

Mme PETIT

Si, j'ai toujours dit cela.

Nous passons au vote de la DASCO 117.

---

**DÉLIBÉRATION N° 105**

**2017 DASCO 117** Caisses des Écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extra-scolaire pour la période 2018-2020

**Mme Agnès BERTRAND** rapporteure

**DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 9 pouvoirs

Votants : 30 dont 9 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2017 DASCO 44**  
**Caisse des Écoles (14<sup>e</sup>) - Subvention (143 896 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances**

*Rapporteure : Mme Agnès BERTRAND*

**Mme BERTRAND**

Si la mission de la caisse des écoles est principalement la restauration, elle vise aussi à organiser des séjours de vacances. Voici quelques chiffres sur les voyages dans le 14<sup>e</sup> arrondissement : la subvention a été moins élevée en 2016 qu'en 2015 : 143 896 euros.

**Mme PETIT**

Souhaitez-vous intervenir ?

---

**DÉLIBÉRATION N° 106**

**2017 DASCO 44** Caisse des Écoles (14<sup>e</sup>) - Subvention (143 896 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances

**Mme Agnès BERTRAND** rapporteure

**DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 9 pouvoirs

Votants : 30 dont 9 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2017 DASCO 29-G**  
**Caisse des Écoles (14<sup>e</sup>)-Subvention (137 445 euros) pour la restauration scolaire**

*Rapporteure : Mme Agnès BERTRAND*

**Mme BERTRAND**

Le calcul est le même. Compte tenu du nombre de repas estimé à 36 172, et à un montant de recettes des familles de 99 746 euros, la subvention de restauration pour la Caisse des écoles du 14<sup>e</sup> arrondissement est fixée à 139 711 euros, auxquels est retiré le solde 2016, soit 137 445 euros.

Il n'y a pas de vote.

- **Projet de délibération 2017 DASCO 54-G**  
**Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par le Département de Paris pour la restauration scolaire pour la période 2018-2020**

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

**Mme BERTRAND**

Il n'y a pas de vote.

- **Projet de délibération 2017 DASCO 49-G**  
**Divers Collèges publics en cité scolaire-Contribution (145 896 euros) du Département aux services de restauration pour 2017**

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

**Mme BERTRAND**

En ce qui nous concerne, cette délibération s'intéresse à Paul Bert et à Villon ; la contribution du Département aux services de restauration est de 8 533 euros pour Paul Bert, et de 7 126 euros pour François Villon.

Il n'y a pas de vote.

- **Projet de délibération 2017 DASCO 18-G**  
**Divers Collèges publics-Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux**

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

**Mme BERTRAND**

Les commensaux sont toutes personnes, hormis les élèves, qui mangent dans les cantines scolaires. Pour le 14<sup>e</sup>, les collèges concernés sont Alphonse Daudet, Giacometti, et Jean Moulin. Paul Bert et François Villon ne sont pas concernés. Les tarifs vont de 2,40 € à 7 €, en fonction des catégories et des salaires des personnes.

**Mme PETIT**

Il n'y a pas de vote.

- **Projet de délibération 2017 DASCO 8-G**  
**Collèges publics - Participations (199 438 euros) aux charges de fonctionnement pour travaux d'entretien courant au titre de l'exercice 2017**

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

**Mme BERTRAND**

Ceci concerne quatre collèges :

- Alphonse Daudet : 3 500 euros pour l'achat de matériel de réfection des portes ;
- Giacometti : 1 434 euros, pour l'achat de matériel de réfection du sol dans la salle de réunion ;
- Jean Moulin : 2 050 euros, pour l'achat de matériel de réfection des murs du réfectoire et remplacement de luminaires ;
- Saint Exupéry : 2 500 euros, pour l'achat de matériel électrique et de plomberie pour la modernisation des salles de sanitaire.

**Mme PETIT**

Il n'y a pas de vote non plus.

- **Projet de délibération 2017 DASCO 46-G**

**Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (23 285 euros), subventions pour travaux (78 884 euros) et subventions (40 400 euros)**

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

**Mme BERTRAND**

Il s'agit d'une dotation complémentaire de fonctionnement de 23 385 euros ; pour le 14<sup>e</sup> arrondissement, cela concerne exclusivement le collège Daudet pour une fontaine réseau (1 678 euros).

**Mme PETIT**

Il n'y a pas de vote.

- **Projet de délibération 2017 DFPE 92**

**Subvention (57 716 euros) et avenant n° 1 à l'Association d'Éducation Populaire Notre Dame des Champs - Montparnasse Rencontres pour la halte-garderie (14<sup>e</sup>)**

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

**Mme PETIT**

Je rapporte les délibérations, Mme GUY-DUBOIS ne pouvant être là ce soir. Il s'agit de subventions classiques sous forme d'avenants, aux associations qui gèrent des équipements petite enfance dans notre arrondissement, et qui sont sous convention avec la Ville de Paris.

La première subvention concerne l'Association d'Éducation Populaire Notre Dame des Champs - Montparnasse Rencontres pour la halte-garderie : sa capacité d'accueil est de 14 places. Il est proposé pour 2017 une subvention de 45 716 euros, avec une subvention exceptionnelle de 12 000 euros, soit un total de 57 716 euros.

Je vous propose de présenter à la suite les subventions, puis nous voterons délibération après délibération.

La deuxième subvention concerne l'Association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique pour la halte-garderie, située rue des Suisses dans le 14<sup>e</sup> arrondissement. Sa capacité d'accueil est de 20 places. La subvention est fixée à 56 302 euros, en hausse par rapport à l'année dernière.

La DFPE 69 concerne une subvention pour l'association ABC Puériculture, pour la crèche 14<sup>e</sup> Ours, située rue Jonquoy, dont la capacité d'accueil est de 72 places. La subvention s'élève à 585 220 euros.

Enfin, l'association Œuvre d'Éducation Populaire Familiale du Petit Montrouge pour sa halte-garderie située rue du Moulin Vert, dont la capacité d'accueil est de 15 places. La subvention est de 42 627 euros

#### **M. BÉGUÉ**

En ce qui concerne les délibérations 92 et 94, le groupe communiste met en avant le principe de laïcité qui implique la neutralité de l'État et des collectivités locales. Nous voterons donc contre ces deux délibérations.

#### **Mme PETIT**

Je vous propose de passer au vote.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 107**

**2017 DFPE 92** Subvention (57 716 euros) et avenant n° 1 à l'Association d'Éducation Populaire Notre Dame des Champs - Montparnasse Rencontres pour la halte-garderie (14<sup>e</sup>)

**Mme Carine PETIT rapporteure**

#### **DÉLIBÈRE**

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 9 pouvoirs  
Pour : 27 dont 8 pouvoirs  
Contre : 3 (PCF/FG) dont 1 pouvoir

---

- **Projet de délibération 2017 DFPE 94**  
Subvention (56 302 euros) et avenant n° 1 à l'Association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique pour la halte-garderie (14<sup>e</sup>)

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 108**

**2017 DFPE 94** Subvention (56 302 euros) et avenant n° 1 à l'Association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique pour la halte-garderie (14<sup>e</sup>)

**Mme Carine PETIT rapporteure**

#### **DÉLIBÈRE**

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 9 pouvoirs  
Pour : 27 dont 8 pouvoirs  
Contre : 3 (PCF/FG) dont 1 pouvoir

---

- **Projet de délibération 2017 DFPE 69**  
Subventions (4 389 065 euros) et avenants à l'association ABC Puériculture (16<sup>e</sup>) pour ses 19 établissements d'accueil de la petite enfance

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 109**

**2017 DFPE 69** Subventions (4 389 065 euros) et avenants à l'association ABC Puériculture (16<sup>e</sup>) pour ses 19 établissements d'accueil de la petite enfance

**Mme Carine PETIT rapporteure**

**DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 9 pouvoirs

Pour : 30 dont 9 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2017 DFPE 105**  
**Subvention (42 627 euros) et avenant n° 1 à l'association Œuvre d'Éducation Populaire Familiale du Petit Montrouge (14<sup>e</sup>) pour la halte-garderie (14<sup>e</sup>)**

---

**DÉLIBÉRATION N° 110**

**2017 DFPE 105** Subvention (42 627 euros) et avenant n° 1 à l'association Œuvre d'Éducation Populaire Familiale du Petit Montrouge (14<sup>e</sup>) pour la halte-garderie (14<sup>e</sup>)

**Mme Carine PETIT rapporteure**

**DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 9 pouvoirs

Pour : 30 dont 9 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2017 DFPE 190**  
**Subventions et conventions avec trois associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnel.le.s de l'accueil individuel dans le cadre des relais d'assistant.e.s**

***Rapporteure : Mme Carine PETIT***

**Mme PETIT**

Je vous présente la DFPE190, qui concerne une subvention et un conventionnement avec plusieurs associations, dont l'une est située dans le 14<sup>e</sup> arrondissement : l'association *Œuvre de la Croix Saint Simon*, pour l'organisation d'un atelier RAM (Relais d'assistantes Maternelles) et RAP (Relais d'Auxiliaires Parentales), en lien avec la ludothèque LUDIDO, le mardi de 10h30 à 12h00.

Les RAM et les RAP peuvent accueillir les assistantes maternelles et les enfants d'un même quartier pour des activités collectives. Ce sont des actions très appréciées, dans le cadre d'un parcours pour les enfants de 0 à 3 ans ; elles sont très formatrices pour les professionnels de la petite enfance.

Avez-vous des questions ?

---

**DÉLIBÉRATION N° 111**

**2017 DFPE 190** Subventions et conventions avec trois associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnel.le.s de l'accueil individuel dans le cadre des relais d'assistant.e.s

**Mme Carine PETIT rapporteure**

## DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 9 pouvoirs

Pour : 30 dont 9 pouvoirs

---

### - Projet de délibération 2017 DFPE 17

**Accompagnement des séparations - Subventions (149 000 euros), conventions et avenant à convention avec neuf associations pour le fonctionnement de leur service de médiation familiale**

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

**Mme PETIT**

Il s'agit d'une délibération dans le cadre du soutien à la parentalité, que développe la Ville dans tous les arrondissements, en apportant un soutien financier à des associations qui vont au plus près des familles, dans les équipements de proximité, pour des actions sur un travail de médiation familiale.

L'association qu'il est proposé de subventionner est *Parenthèse médiation*, pour un montant de 8 000 euros ; elle travaille, en lien avec les centres socioculturels Didot-Broussais et Maurice Noguès, avec les familles accueillies. Le travail se fait par les équipes permanentes de ces deux centres, qui repèrent les familles et les enfants qui pourraient en avoir besoin, et les accompagnent vers de la médiation familiale.

C'est extrêmement important ; en effet depuis dix ans, les services de l'État ont baissé les possibilités de médiation familiale. C'est ici un exemple où la Ville prend le relais et supplée à cette baisse de moyens constatée dans différents services de l'État.

Avez-vous des questions ?

---

## DÉLIBÉRATION N° 112

**2017 DFPE 17** Accompagnement des séparations - Subventions (149 000 euros), conventions et avenant à convention avec neuf associations pour le fonctionnement de leur service de médiation familiale

**Mme Carine PETIT** rapporteure

## DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 9 pouvoirs

Pour : 30 dont 9 pouvoirs

---

### - Projet de délibération 2017 DJS 206

**Subventions (5 000 euros) à 2 associations de jeunesse (14<sup>e</sup>)**

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

**Mme TONOLLI**

La première subvention de 5 000 euros est à destination du Centre Didot, pour son action « Accueil Jeunes », qui permet à des jeunes du quartier Porte de Vanves de monter des projets ; la seconde, de 2 000 euros est à destination de l'association *Dislexic and Co*, pour son projet « Éclats de rire/Ateliers youtubeurs ».

Mme PETIT

Souhaitez-vous intervenir ?

---

**DÉLIBÉRATION N° 113**

**2017 DJS 206 Subventions (5 000 euros) à 2 associations de jeunesse (14<sup>e</sup>)**

**Mme Mélody TONOLLI rapporteure**

**DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 9 pouvoirs

Pour : 30 dont 9 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2017 DAC 318  
Subventions (1 545 000 euros) et avenant avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (14<sup>e</sup>)**

*Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI*

**Mme TONOLLI**

Il s'agit d'une subvention en complément d'un acompte versé lors d'une précédente délibération : le montant total s'élève à 1 545 000 euros, et le complément à 335 000 euros.

Au cours de 2017, le réseau des Maison des Pratiques Artistiques Amateurs s'est complété par une antenne dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, ouverte au printemps.

**Mme PETIT**

Avez-vous des questions ?

**M. LESAIN**

Cette MPAA de Broussais est un sujet récurrent. À l'occasion d'une prochaine subvention, il serait peut-être intéressant d'avoir quelques éléments de stratégie de cet équipement, financé à près de 100 % par la Ville de Paris, et qui a ouvert énormément de structures. Je trouve que l'implantation de la rue Didot manque de souffle, et que nous n'en voyons pas sortir grand-chose ; je suis étonné de voir que l'un des éléments décisifs la concernant, cité dans la plaquette qui sort régulièrement, est de proposer la mise en location de sa salle. Or, il me semble qu'un équipement municipal n'a pas pour première destination d'être loué par des entreprises.

**Mme TONOLLI**

Je note votre demande qui me semble tout à fait légitime. Nous vous donnerons les éléments. En ce qui concerne la programmation, je vais demander à la MPAA Broussais d'être attentive à ce que vous receviez bien tous leurs programmes ; en effet, il en existe plusieurs, avec différentes thématiques, en fonction desquelles la MPAA participe plus ou moins.

La MPAA Didot intensifie son travail avec les associations locales. Nous en parlions récemment avec Madame la Maire, et je disais qu'un effort important avait été fourni. Parce qu'il y a eu cet effort, il faut des temps où la MPAA doit retrouver son équilibre financier.

**Mme BERTRAND**

Je voudrais préciser que la MPAA a accueilli à plusieurs reprises des expositions de travaux d'enfants.

**Mme CARRÈRE-GEE**

Je confirme qu'il n'y a pas de communication dans le quartier sur les activités de la MPAA ; c'est un lieu intéressant, mais qui vit sa propre vie. Personne ne connaît sa programmation. Or, ce pourrait être un lieu de vie important pour le quartier et pour tout l'arrondissement.

Louer des salles, c'est très bien, y compris à des groupes de musique ou de théâtre, qui ne sont pas forcément des associations ; les partenariats avec des acteurs associatifs ne font pas toute la vie culturelle d'un quartier. Je ne perçois pas d'offres pour des structures autres qu'associatives.

Par ailleurs, nous aimerions savoir si le parvis est en cours de bétonnage ; quelle forme cela va revêtir ? Y aura-t-il des espaces verts ?

**Mme PETIT**

Je vais répondre sur les travaux ; cela fait 5 ans que le projet de la promenade plantée et de l'aménagement du parvis, de la rue Didot jusqu'à l'avenue Raymond Losserand, est présenté. Une réunion publique d'information a eu lieu l'année dernière à la MPAA. Les travaux ont débuté : il s'agit de pavage du parvis, avec de la végétalisation. La promenade plantée sera également aménagée par tronçons.

Des panneaux d'information seront posés, comme nous l'avons fait sur la Coulée verte, pour que tout le monde ait la même information ; ils comportent un rappel des visuels.

**Mme TONOLLI**

J'entends votre remarque sur le manque d'informations ; année après année, cela revient. Je comprends que vous n'êtes pas satisfaite de la communication de la MPAA. Cependant, communiquer a un coût.

**M. LESAIN**

Cela tombe bien, la MPAA a une subvention.

**Mme TONOLLI**

Je préfère que la subvention serve à accueillir des pratiques artistiques et des associations qu'à inonder les boîtes aux lettres de tracts. Par ailleurs, la communication de la Mairie reprend régulièrement des événements, notamment ceux qui sont distribués dans les boîtes aux lettres de l'arrondissement.

Comme je vous l'ai dit, je ferai à nouveau passer l'information. Évitions de revenir chaque année dans le même débat ; en effet, la MPAA n'est ni un centre socio-culturel ni un centre d'animation. Les choses s'éclairciront peut-être une fois que nous aurons apporté les éléments de stratégie de cet équipement, comme l'a demandé M. LESAIN. J'espère que nous pourrons alors passer à un autre débat sur la MPAA.

**Mme PETIT**

Nous allons passer au vote.

---

### DÉLIBÉRATION N° 114

**2017 DAC 318** Subventions (1 545 000 euros) et avenant avec l'établissement public Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (14<sup>e</sup>)

**Mme Mélody TONOLLI rapporteure**

### DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 9 pouvoirs

Pour : 30 dont 9 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2017 DAC 800**  
Subventions (1 500 euros) à l'Association Compagnie Bouche à Bouche pour la réalisation de ses actions au titre de la Politique de la ville dans le quartier Porte de Vanves (14<sup>e</sup>)

*Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI*

**Mme TONOLLI**

Il s'agit d'une subvention de la DAC d'un montant de 1 500 euros, au titre de la Politique de la Ville, pour l'Association Compagnie Bouche à Bouche, implantée dans le quartier de la Porte de Vanves : elle vise à soutenir les projets *Selfie(S) Cabaret(S)* et *Débattons dans les Rues*, qui s'appuient sur un recueil de paroles des habitants de ce quartier. De nombreuses interventions artistiques seront menées dans l'espace public.

**Mme PETIT**

Avez-vous des questions ?

---

### DÉLIBÉRATION N° 115

**2017 DAC 800** Subventions (1 500 euros) à l'Association Compagnie Bouche à bouche pour la réalisation de ses actions au titre de la Politique de la ville dans le quartier Porte de Vanves (14<sup>e</sup>)

**Mme Mélody TONOLLI rapporteure**

### DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 8 pouvoirs

Pour : 30 dont 8 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2017 DASCO 22**  
Subventions (5 000 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville (14<sup>e</sup>) et convention avec l'association « Les petits débrouillards Ile-de-France »

*Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI*

**Mme TONOLLI**

Au titre du soutien de la DASCO aux actions Politique de la Ville, je vous propose une subvention de 2 000 euros pour le Centre social Didot, pour le soutien aux activités manuelles, culturelles et sportives destinées aux enfants du quartier, mais aussi pour les temps ouverts aux parents sous forme de sorties familiales, et pour les activités d'accompagnement des élèves en cas d'exclusion de courte durée au collège.

Il est également proposé une subvention de 2 000 euros pour l'association *Les petits débrouillards Ile-de-France*, qui mène une action sur la Porte de Vanves.

Enfin, l'association *Mains Agiles*, mène un projet intitulé *Éducation : Défilé costume du Printemps*. Il est proposé de lui attribuer 1 000 euros.

**Mme PETIT**

Souhaitez-vous intervenir ? Nous passons au vote.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 116**

**2017 DASCO 22** Subventions (5 000 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville (14<sup>e</sup>) et convention avec l'association « Les petits débrouillards Ile-de-France »

**Mme Mélody TONOLLI rapporteure**

### **DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 8 pouvoirs

Pour : 30 dont 8 pouvoirs

---

#### **- Projet de délibération 2017 DASES 283-G**

Subventions (35 000 euros), convention et avenant avec deux associations pour le fonctionnement de trois espaces publics numériques parisiens (EPN)

**Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI**

**Mme TONOLLI**

Il n'y a pas de vote sur cette délibération. Le Lorem est l'Établissement Public Numérique du 14<sup>e</sup>, très réputé pour ses activités autour du numérique. Un appel à projet devrait bientôt voir le jour, pour financer les EPN portés par des associations et par des centres sociaux. En attendant que ce projet se mette en place, une subvention est versée pour éviter au Lorem et aux deux autres EPN de Paris de se retrouver en difficulté financière.

**Mme PETIT**

Souhaitez-vous intervenir ?

#### **- Projet de délibération 2017 DDCT 60**

Subventions à 63 associations pour le financement de 64 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens. Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République

**Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI**

## Mme TONOLLI

L'appel à projets *Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République*, dit « Charlie » a été mis en place suite aux attentats, et a montré le besoin de renforcer les actions sur ces thématiques, notamment dans les quartiers populaires. En ce qui concerne le 14<sup>e</sup>, je vous propose de soutenir :

- Une subvention de 2 000 euros pour le *Centre d'information des femmes et des familles de Paris* ;
- Une subvention de 5 000 euros pour le *CEPIJE*, avec son projet « Le 14<sup>e</sup> pluriel en marche contre les discriminations », projet très apprécié par les acteurs du quartier ;
- Une subvention de 10 000 euros pour la *Compagnie Bouche à bouche*, pour le projet « Marianne, c'est toi » ;
- Une subvention pour la *Compagnie A force de rêver*, pour le projet « Aider des jeunes à s'engager dans le débat public sur les questions des valeurs de la République » ;
- Une subvention de 8 000 euros, pour la *Concert Urbain*, pour le projet " Lutter contre les discriminations et le racisme" ;
- Une subvention de 5 000 euros à l'association *Enquête*, pour le projet « Animation et formation à l'animation d'ateliers d'apprentissage de la laïcité pour enfants » ;
- Une subvention de 2 500 euros pour l'association *Le Moulin* pour le projet « Théâtre forum sur l'égalité entre hommes et femmes » ;
- Une subvention de 39 000 euros pour l'association *Les amis de la Télélibre*, qui agit à l'échelle parisienne avec le projet « Stop Intox », et avec le projet « Reporter Citoyen » ;
- Une subvention de 4 000 euros pour le centre socioculturel Noguès, pour le projet « Les ambassadeurs-rices de la citoyenneté et de la lutte contre les discriminations » ;
- Une subvention de 8 000 euros à l'association *SOS Racisme*, pour son projet « Viens, on sort ».

## Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

## M. LESAIN

Sans entrer dans plus de polémiques qu'il n'y en a eu l'an passé, je souhaite faire une remarque sur l'association *Les amis de la Télélibre*, avec 39 000 euros pour le projet « Stop Intox » et 21 000 euros pour un autre projet. Dans la fiche de présentation de l'association, il est noté que 29 500 euros de subventions ont été votés en 2016. À ma connaissance, cela ne l'a pas été, puisque Madame la Maire a décidé de retirer cette subvention de l'ordre du jour. Je voulais en avoir la confirmation et vous indiquer que l'essentiel des pages que nous avons contestées est encore en ligne.

Je m'abstiendrai sur cette délibération.

## M. AZIÈRE

Je voulais signaler à nos amis communistes qu'une subvention est versée au centre paroissial d'initiatives jeunes.

## Mme PETIT

Nous avons bien noté votre question, M. LESAIN, et nous la transmettons à la direction concernée. Nous avons procédé à des vérifications de toutes les associations concernées et nous les avons rencontrées.

Je vous propose de passer au vote.

---

## DÉLIBÉRATION N° 117

**2017 DDCT 60** Subventions à 63 associations pour le financement de 64 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens. Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République

**Mme Mélody TONOLLI rapporteure**

### DÉLIBÈRE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 8 pouvoirs  
Pour : 26 dont 6 pouvoirs  
Abstentions : 4 (LR) dont 2 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2017 DDCT 61**  
**Subventions (646 900 euros) et convention à 207 associations pour le financement de 276 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens - Deuxième enveloppe 2017**

*Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI*

**Mme Mélody TONOLLI**

La deuxième enveloppe concerne 19 projets soutenus dans le cadre de quartiers Politique de la Ville. Je prie les associations concernées de m'excuser de ne passer autant de temps que nécessaire au vu de leur qualité et de leur investissement sur leurs projets.

- *Centre social Didot*, pour les actions « Accueil jeunes » (1 000 euros), « Atelier Parents-Enfants » (1 000 euros), et « Accueil Loisirs enfants » (2 500 euros) ;
- *Le Marché solidaire*, avec « Atelier cuisine : lutte anti gaspillage et utilisation des restes » (1 000 euros) ;
- L'association *Yachad*, pour son projet « Femmes sous un autre jour » (1 500 euros) ;
- L'association *Florimont- Le Château ouvrier*, pour son action « Graine de Quatorzien » (1 000 euros) ;
- L'association *Œuvre participative*, pour son projet « Hors l'Expo, Situ » (1 000 euros) ;
- L'association *Reliefs*, pour son projet « Bienvenue aux nouveaux voisins (1 000 euros) ;
- L'association *Parcours*, avec « Invisibles aventuriers- Partage l'expérience de la migration » (1 500 euros) ;
- Les *Jardins Numériques*, avec le projet « Café-rue 14<sup>e</sup> » (1 500 euros) ;
- Les *Jardins Numériques*, pour son projet « Jeux vidéo, nouvelles cultures à partager » (1 500 euros) ;
- *Réseau des acteurs de la dynamique ASL*, pour une action « ASL en direction des femmes migrantes sur les questions de santé et nutrition » (1 000 euros) ;
- Le *réseau Mom'Artre*, avec « Tous au jardin » (2 000 euros) ;
- Le Centre socio-culturel *Noguès*, avec « Plateforme vers les métiers de la restauration » (1 500 euros) et les projets autour de l'animation des quartiers (1000 euros)
- *Études et chantiers*, pour son action « Animation de quartier autour du vélo » (1 500 euros) ;
- *Les ateliers nomades* (1 000 euros) ;
- *La Régie de quartier*, pour son action « Cadre de vie /Expérimentation : redonner vie à la rue Prevost Paradol (2 000 euros) ;
- *La Compagnie fil de soie*, pour son projet « Sensibilisation aux arts du cirque » (2 500 euros).

Mme PETIT

Souhaitez-vous intervenir ?

---

**DÉLIBÉRATION N° 118**

**2017 DDCT 61** Subventions (646 900 euros) et convention à 207 associations pour le financement de 276 projets dans les quartiers politique de la ville parisiens - Deuxième enveloppe 2017

**Mme Mélody TONOLLI rapporteure**

**DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 9 pouvoirs

Pour : 30 dont 9 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2017 DDCT 62**  
Subventions (251 500 euros), 3 avenants et 17 conventions pluriannuelles d'objectifs avec 20 associations pour le financement de 38 projets sur les quartiers PDV

**Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI**

**Mme Mélody TONOLLI**

Il s'agit de contribuer à la sécurisation financière des associations, en votant des conventions pluriannuelles d'objectifs avec plusieurs associations, notamment dans le 14<sup>e</sup>. La durée est de trois ans, ce qui permet aux associations de développer leurs actions dans le temps et de ne pas refaire les démarches tous les ans.

Je vous propose :

- De soutenir une convention triennale avec l'association *La Fondation étudiante pour la ville*, qui agit sur plusieurs territoires, dont le 14<sup>e</sup>, avec un projet « Accompagnement pour la lecture » ; la subvention est de 1 500 euros, pour la politique de la Ville, et de 1 000 euros au titre des affaires scolaires ;

- Une subvention de 4 500 euros au titre de la politique de la Ville est également versée à APASO, pour son projet « Accès au droit et insertion » ;

- *Le Moulin*, pour son projet « Éducation extra-scolaire » et son projet « Soutenir les initiatives des mamans pour agir localement » : 2 000 euros pour la politique de la Ville, 2 000 euros pour les affaires scolaires, et 2 000 euros au titre de la Jeunesse.

J'espère que nous pourrions avoir d'autres conventions avec d'autres associations formidables de notre arrondissement.

**Mme PETIT**

Souhaitez-vous intervenir ?

---

**DÉLIBÉRATION N° 119**

**2017 DDCT 62** Subventions (251 500 euros), 3 avenants et 17 conventions pluriannuelles d'objectifs avec 20 associations pour le financement de 38 projets sur les quartiers PDV

**Mme Mélody TONOLLI rapporteure**

## DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 9 pouvoirs

Pour : 30 dont 9 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2017 DDCT 49**  
Subventions (20 500 euros) à 12 associations (14<sup>e</sup>) dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

**Mme TONOLLI**

Je vous propose de soutenir :

- L'association *Relief*, avec son projet « Bienvenue aux nouveaux voisins » (2 000 euros) ;
- Le Centre socioculturel Noguès, pour l'animation de quartier (2 000 euros) ;
- L'association *Mains Agiles*, avec ses ateliers nomades créatifs au service du lien social (1 500 euros) ;
- *Les Jardins numériques*, avec le « Café rue » (1 000 euros) ;
- *Mom'Didot*, avec « Les rendez-vous artistiques du square » (2 500 euros) ;
- *Les Petites Mains*, pour ses ateliers de dynamisation de quartier (1 000 euros) ;
- *Dislexic and Co* (2 000 euros) ;
- *Œuvre participative* (1 500 euros) ;
- Le Centre Didot, avec son festival culturel des habitants, qui aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet (1000 euros) ;
- Le CEPIJE (2 000 euros) ;
- La *Régie de quartier*, qui anime le comité Prévost Paradol, (2 000 euros) ;
- La *Ressourcerie Créative*, pour un projet de lien social à travers le réemploi (2 000 euros).

**Mme PETIT**

Souhaitez-vous intervenir ?

---

## DÉLIBÉRATION N° 120

**2017 DDCT 49** Subventions (20 500 euros) à 12 associations (14<sup>e</sup>) dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville

**Mme Mélody TONOLLI** rapporteure

## DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 9 pouvoirs

Pour : 30 dont 9 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2017 DASES 126-G**  
Subventions (96 500 euros) à 13 associations et conventions avec neuf d'entre elles pour leurs actions sociolinguistiques et d'aide à l'accès aux droits

*Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT*

## M. LIEBAULT

Ces subventions correspondent aux projets de 13 associations, pour des actions socio linguistiques. Parmi ces projets, trois sont nouveaux, dont celui de l'association bien connue *Le Moulin*, installée au pied des immeubles du Moulin de la Vierge, qui vise à répondre aux besoins des familles dans le cadre de leurs démarches administratives, dans le but de les rendre autonomes et de les accompagner à l'usage des outils numériques. Il y aura pour cela une permanence sociale plusieurs fois par semaine, avec un service de rédaction de courriers administratifs et de dossiers à remplir, de type CMU, APL, candidatures, CV... L'association propose aussi de créer un cyberspace mobile, avec mise à disposition d'ordinateurs et d'assistance à l'outil informatique. Pour cela une salariée sera recrutée à mi-temps.

Il vous est proposé une subvention de 3 000 euros sur un budget total de 21 000 euros ; cette délibération relevant du département de Paris, nous ne la voterons pas.

## Mme PETIT

Souhaitez-vous intervenir ?

**- Projet de délibération 2017 DASES 215-G  
Subventions (718 558 euros) relatives au fonctionnement de maraudes en direction des personnes sans domicile fixe mises en œuvre par cinq associations**

*Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT*

## M. LIEBAULT

Cette délibération vise à subventionner à hauteur de plus de 700 000 euros le fonctionnement de maraudes et d'interventions sociales pour les personnes sans abri. Cinq associations se partagent le territoire parisien en matière d'intervention sociale : *Aurore*, *Aux captifs La Libération*, *Charonne*, *Emmaüs Solidarité* et *Les Enfants du Canal*, cette dernière intervenant dans le 14<sup>e</sup> arrondissement, pour la maraude du Busabri et pour l'achat de kits d'hygiène à destination des personnes à la rue.

Je rappelle que le Busabri est un accueil de jour installé dans un bus aménagé où les personnes peuvent se mettre à l'abri, prendre une collation et bénéficier d'un accompagnement dans leurs démarches : accès aux soins, ouverture des droits, recherche d'emploi, etc. Ce bus joue un rôle très important, orientant vers d'autres structures.

Je voudrais donner quelques chiffres importants : en 2016, le Busabri a accueilli 43 personnes par jour, représentant 110 personnes différentes dans le mois, dont 10 % de femmes, avec 436 entretiens de travail social. Le bus est stationné le lundi et le jeudi dans le 14<sup>e</sup>. Je profite de cette délibération pour vous annoncer une bonne nouvelle : le bus, initialement installé rue Froidevaux, a été déplacé boulevard Arago ; cependant, l'aménagement d'une piste cyclable boulevard Arago impliquait de trouver un autre emplacement. Il va s'installer boulevard Edgar Quinet, un emplacement qui permettra un raccordement électrique et l'accès à un point d'eau. Nous pouvons nous en réjouir.

La subvention proposée au Busabri s'élève à 51 121 euros pour 2017. Cette délibération relevant du département, nous ne la votons pas non plus.

## Mme PETIT

C'est une bonne nouvelle, car le lien social est maintenu dans le quartier et dans l'arrondissement ; par ailleurs, le problème du groupe électrogène, qui dérangeait énormément les riverains, est réglé.

## Mme LEKIN

Nous avons appris en effet que le Busabri allait pouvoir stationner boulevard Edgar Quinet ; j'en suis très heureuse. C'est une belle chose pour *Les Enfants du Canal*.

- **Projet de délibération 2017 DAE 32-G**  
**Subventions et conventions (461 500 euros) avec 20 associations dans le cadre de l'appel à projets Parcours linguistiques à visée professionnelle 2017/2018**

*Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT*

**M. LIEBAULT**

Ce projet a pour objet le soutien d'actions dans le cadre de l'appel à projets *Parcours linguistiques à visée professionnelle 2017/2018*, lancé par la Ville de Paris en janvier 2016. Le but est de travailler sur les freins liés à la non-acquisition du français mais aussi sur l'initiation au numérique, l'accès au service en ligne et sur une meilleure connaissance des secteurs d'activité du monde de l'entreprise et des acteurs du service public et associatif.

Parmi les 20 associations sélectionnées, l'une concerne *Arfog*, située dans le 13<sup>e</sup> arrondissement, pour son action en direction des élèves du lycée François Villon. En accord avec les équipes éducatives, l'association intervient au sein de l'établissement auprès de 30 lycéens, de 3 à 6 heures par semaine, pour les amener à formuler un projet professionnel et à comprendre l'environnement économique des différents secteurs d'activité. Un rapport de stage est rédigé en fin d'année. Les élèves ont également la possibilité de partir en sortie dans des lieux qui les initient à ces questions professionnelles.

L'association propose de reconduire l'expérience une nouvelle année. Pour l'ensemble de ces actions, il est proposé une subvention de 105 000 euros, que nous ne voterons pas, car elle relève du Département de Paris.

**Mme PETIT**

Souhaitez-vous intervenir ?

- **Projet de délibération 2017 DASES 245-G**  
**Subvention de (389 373 euros) à l'association Notre Dame de Bon Secours pour le fonctionnement du Dispositif Lieu de Mise à l'Abri 14 (LIMA14) (14<sup>e</sup>) à destination des familles à la rue - Convention**

*Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT*

**M. LIEBAULT**

Cette délibération est très importante ; en effet, on sait que des familles entières sont sans domicile fixe et sont installées sur la voie publique ou dans des campements de fortune. Depuis 2011, la Ville de Paris a souhaité mettre en place des dispositifs spécifiques mêlant des maraudes, des accueils de jour, des hébergements temporaires. Ces familles sont traditionnellement hébergées dans des hôtels ; or, le dispositif d'hébergement hôtelier est saturé, ce qui ne permet pas toujours de garantir une mise à l'abri de ces familles.

C'est pourquoi la collectivité parisienne a décidé de soutenir en novembre 2016 la création d'un lieu de mise à l'abri *LIMA 14*, d'une capacité de 25 places, situé au 66, rue des Plantes (Hôpital Notre Dame de Bon Secours). Il s'adresse aux familles présentant un caractère de grande vulnérabilité : jeunes enfants, enfants handicapés, errance. Ce lieu est ouvert 7 jours sur 7, de 19h00 au lendemain 11h00. En journée, les familles sont amenées à se rendre dans les accueils de jour, notamment dans les Espaces Solidarité Insertion (ESI) spécial familles. Pour le *LIMA 14*, l'accueil est conditionné, seules les maraudes nocturnes de l'UASA et du SAMU social pouvant orienter les familles vers ce dispositif. La durée d'hébergement est limitée ; il ne s'agit pas d'un lieu d'hébergement pérenne, mais plutôt d'un sas vers le droit commun. Ces familles, repérées par les maraudes sont hébergées pendant une nuit ou deux. Le lendemain matin, un travail est effectué avec les structures pérennes afin que les enfants ne se retrouvent plus à la rue.

La gestion d'ensemble du dispositif est assurée par l'association Notre-Dame du Bon Secours, qui met les locaux à disposition et intervient en partenariat avec COALLIA, qui gère le dispositif de manière opérationnelle.

Il est proposé une prolongation du dispositif de 12 mois avec un financement intégral du département de Paris : signature d'une convention avec Notre Dame de Bon Secours, et fixation du montant de la subvention à 389 373 euros.

Nous ne votons pas cette délibération.

**Mme PETIT**

Il n'y a pas de vote mais cela permet de rappeler la mobilisation de la Ville en termes de moyens humains et de moyens financiers sur cette difficile question de mise à l'abri des familles, et de remercier l'association Notre Dame de Bon Secours, qui met à disposition de manière temporaire des locaux utiles pour l'accueil de ces familles. Cela permet de redire qu'à chaque fois que c'est possible, la maire que je suis et l'exécutif municipal disent oui à l'accueil de familles dans des lieux temporaires, même de courte durée.

**M LIEBAULT**

J'ai oublié de dire qu'en 6 mois, 2 400 personnes ont été hébergées, dont 1 300 enfants.

**Mme PETIT**

C'est bien de le préciser. Avez-vous des questions ?

**- Projet de délibération 2017 DDCT 78**  
**Subventions (26 000 euros) à 6 associations pour le financement de 7 projets portant sur l'intégration des étrangers à Paris**

*Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT*

**M. LIEBAULT**

L'association *Parcours*, animée par Pierre-Marie Aubert et Sarah Domenach, que nous connaissons bien, puisque c'est avec eux que nous avons organisé la journée « Parcours de migrants » ici même, continue son activité auprès des foyers de travailleurs migrants, pour favoriser la création artistique les échanges culturels et la réflexion sociale et citoyenne, en instaurant des passerelles entre artistes, institutions et grand public. Pour ce faire, l'association développe deux projets au sein de foyers de travailleurs migrants. Le premier projet consiste en l'organisation d'ateliers hebdomadaires de création vidéo, qui ne concerne pas le 14<sup>e</sup>.

Le second projet consiste à proposer des ateliers d'arts plastiques et d'écriture hebdomadaires, accompagnés par des professionnels, aux résidents du foyer de travailleurs migrants Gergovie. Les témoignages sont rassemblés dans une fresque mobile qui illustre leur parcours migratoire. La fresque sera déployée lors de temps d'échange et de conférences thématiques. En complément, des sorties culturelles sont proposées, afin de favoriser l'expression, de créer des rencontres avec des œuvres et si possible, avec des artistes africains, et découvrir des hauts lieux de culture institutionnels de la région parisienne. Pour 2017, il est proposé une subvention de 2 000 €.

L'association *Parcours* va également organiser à la mi-juillet une projection de films et un concert devant le foyer Gergovie, ouverts sur le quartier, avec la mise à disposition du square situé en face. C'est l'association *Attention Chantiers* qui organisait cet événement auparavant et l'association *Parcours* a repris le relais.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ? Passons au vote.

---

**DÉLIBÉRATION N° 121**

**2017 DDCT 78** Subventions (26 000 euros) à 6 associations pour le financement de 7 projets portant sur l'intégration des étrangers à Paris

**M. Nicolas LIEBAULT, rapporteur**

**DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 9 pouvoirs

Pour : 30 dont 9 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2017 DAE 216**  
Subvention (20 000 euros) et convention biennale avec l'association *Aurore* pour une étude sur l'expérience d'économie sociale et solidaire des « Grands Voisins » (14<sup>e</sup>)

**Rapporteur : M. Florentin LETISSIER**

**M. LETISSIER**

Tout le monde connaît Les Grands Voisins, situés à Saint-Vincent-de-Paul, qui rassemble aujourd'hui 600 personnes hébergées dans des centres d'hébergement, des acteurs associatifs et de l'économie sociale et solidaire, et une soixantaine de structures. Les Grands Voisins démontrent qu'en plein centre de Paris, il est possible de faire exister, pendant quelques années un espace multiple dont l'ambition centrale est le bien commun et la solidarité. C'est ainsi que les Grands Voisins définissent eux-mêmes le sens de leur aventure. Cette alchimie qui s'est opérée sur le site mérite d'être analysée. C'est pourquoi cette subvention est soumise à votre vote. Cette expérimentation des Grands Voisins prouve que malgré la contrainte de la rareté de l'espace, au cœur d'une métropole dense comme Paris, des initiatives peuvent effectivement naître, éphémères mais particulièrement créatrices : dans des occupations intercalaires, des synergies fertiles peuvent naître.

L'association *Aurore*, directement en charge des centres d'hébergement du site, et qui a coordonné l'expérience d'occupation intercalaire d'ensemble avec ses partenaires *Plateau Urbain* et *Yes We Camp*, souhaite mettre à profit les derniers mois d'occupation pour recueillir, analyser, et mémoriser l'ensemble des ressorts de ce succès. Ce retour d'expérience sera précieux pour nombre d'acteurs solidaires et innovants, et intéresse les acteurs publics.

L'association *Aurore* sollicite une subvention afin de permettre à un chercheur de l'Université Paris 13 de réaliser des auditions et des analyses, en vue de rédiger une étude, pour une période de deux ans. Considérant l'intérêt que présente ce dispositif pour la Ville de Paris, la Maire de Paris propose de l'autoriser à signer avec l'association *Aurore* la convention biennale dont vous trouverez le texte joint en annexe. Cette convention prévoit l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 euros au titre de l'exercice 2017.

Mme PETIT

Souhaitez-vous intervenir ?

**M. LESAIN**

C'est toujours drôle de recevoir des documents qui comportent des corrections apportées par la Ville. Vous avez barré « L'association rémunère un chercheur » pour écrire « L'association travaille avec un chercheur ».

Mon questionnement porte sur ce que n'a pas dit M. LETISSIER ; faire une étude sur ce bel objet que sont les Grands Voisins est intéressant. Ce que je trouve plus étonnant est d'ouvrir la porte à ce que ce soit reconduit sur 2018, pour un nouveau montant qui n'est pas précisé. Est-il bien nécessaire de conduire une étude sur plusieurs années ? Je n'en suis pas sûr.

**M. LETISSIER**

C'est justement ce qui est expliqué par la délibération : une somme est proposée, puis un avenant permettra éventuellement d'ajuster ou pas. Ce sera laissé à l'appréciation des élus.

Ce chercheur qui va rendre compte des éléments d'étude sera en lien avec nous. C'est une expérience très importante pour notre arrondissement, qui va bénéficier à d'autres acteurs, à Paris, en France et en Europe. Nous devons vraiment soutenir cette étude qui va nous permettre d'avoir un retour d'expérience assez précis.

**Mme PETIT**

Passons au vote.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 122**

**2017 DAE 216** Subvention (20 000 euros) et convention biennale avec l'association Aurore pour une étude sur l'expérience d'économie sociale et solidaire des « Grands Voisins » (14<sup>e</sup>)

**M. Florentin LETISSIER, rapporteur**

#### **DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 9 pouvoirs

Pour : 30 dont 9 pouvoirs

---

#### **- Projet de délibération 2017 DAE 64**

**Subventions et cotisation (1 699 500 euros) conventions et avenant avec 17 organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social**

**Rapporteur : M. Florentin LETISSIER**

**M. LETISSIER**

Cette délibération vise à accorder des subventions à des organismes qui accompagnent des projets entrepreneuriaux à fort impact social. Ce sont souvent des projets d'économie sociale et solidaire.

Si la Région est désormais la collectivité compétente en matière d'aides aux entreprises et aux organismes qui participent à leur création, la collectivité parisienne garde toute légitimité pour animer et soutenir un réseau d'acteurs mobilisés dans une stratégie territoriale d'impact social, et notamment vers ses focales prioritaires, qu'elles se définissent géographiquement (entreprises en quartiers prioritaires, thématiquement (entreprises d'utilité sociale et de l'économie circulaire), ou en termes de publics (bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et créateur-riche-s résidant en quartiers prioritaires, notamment).

Le présent projet de délibération rassemble l'ensemble des dispositifs que peut soutenir la Ville au titre de sa compétence communale. La délibération est parisienne ; elle soutient les coopératives d'activité et d'emploi, un peu partout sur le territoire. Voici trois exemples qui concernent notre arrondissement :

- *L'Association pour le Développement de l'Initiative Locale* (BGE ADIL) 14<sup>e</sup>, qui gère deux couveuses d'entreprises ;
- L'association *Boutiques de Gestion Paris-Ile -de France*;
- L'association des *Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire -CIGALES-* de Paris, pour des épargnants qui souhaitent placer leur argent dans des projets d'entrepreneuriat qui font sens.

**Mme CARRÈRE-GEE**

Je me réjouis que la Ville conserve ses compétences pour soutenir un projet qui offre un cadre sécurisant à des personnes vulnérables et qui ont ainsi les moyens de développer une activité entrepreneuriale. Même si ce n'est pas au cœur de la compétence d'une Ville, il y a l'espace pour aider. Nous voterons avec plaisir cette délibération.

**Mme PETIT**

Passons au vote.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 123**

**2017 DAE 64** Subventions et cotisation (1 699 500 euros) conventions et avenant avec 17 organismes d'accompagnement ou de financement des porteurs de projets entrepreneuriaux à fort impact social

**M. Florentin LETISSIER, rapporteur**

#### **DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 9 pouvoirs

Pour : 30 dont 9 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2017 DAE 122**  
**Subvention (5 700 euros) au village Daguerre pour les illuminations de fin d'année 2016 (14<sup>e</sup>)**

***Rapporteur : Mme Carine PETIT***

**Mme PETIT**

Je présente, en remplacement de Cyril MOURIN, la subvention annuelle à l'association des commerçants de la rue Daguerre pour les illuminations de fin d'année 2016 ; la subvention est renouvelée, pour un montant de 5 700 euros.

Je profite de cette subvention pour leur dire que nous pensons tous les jours à eux, en raison des travaux. Tout se passe très bien. Nous faisons ensemble un travail formidable pour le suivi des travaux et l'accompagnement des commerçants. Ces travaux seront finis en avance.

Nous ferons une grande fête en septembre. Nous travaillerons également à un projet visant à mettre la rue Daguerre en lumière à l'occasion de la Nuit Blanche, le premier samedi d'octobre.

Sylvie LEKIN est présente tous les mardis matin à 8h30 pour la réunion de suivi de chantier.

S'il n'y a pas de question, je vous propose d'adopter cette délibération.

---

**DÉLIBÉRATION N° 124**

**2017 DAE 122** Subvention (5 700 euros) au village Daguerre pour les illuminations de fin d'année 2016 (14<sup>e</sup>)

**M. Cyril MOURIN, rapporteur**

**DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 9 pouvoirs

Pour : 30 dont 9 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2017 DEVE 103**

**Subventions (33 500 euros) à 17 associations - Projets à thématique environnementale pour améliorer le cadre de vie et la mobilisation des Parisiens dans des quartiers situés en politique de la Ville**

*Rapporteur : M. Armand RENARD*

**M. RENARD**

Cette subvention, dans le cadre du programme de Gestion Urbaine de Proximité (GUP) et la démarche Nature +, vise à subventionner 17 associations, dont l'association Florimont dans le 14<sup>e</sup>, pour la poursuite de son projet d'agriculture urbaine dans le quartier de la porte de Vanves, initié en 2015, qui vise essentiellement à sensibiliser les habitants aux vertus de l'agriculture urbaine et à l'intérêt d'une production alimentaire localisée.

La subvention est de 1 000 euros.

**Mme PETIT**

Souhaitez-vous intervenir ?

---

**DÉLIBÉRATION N° 125**

**2017 DEVE 103** Subventions (33 500 euros) à 17 associations - Projets à thématique environnementale pour améliorer le cadre de vie et la mobilisation des Parisiens dans des quartiers situés en politique de la Ville

**M. Armand RENARD, rapporteur**

**DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 9 pouvoirs

Pour : 30 dont 9 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2017 DEVE 122**  
Subventions (26 460 euros) à 16 associations dans le cadre de deux appels à projets "jardins partagés", dont 10 560 euros pour « Accueillir au Jardin » et 15 900 euros pour « Récupérateurs d'eau »

*Rapporteur : M. Armand RENARD*

**M. RENARD**

Il s'agit d'un appel à projets dont je vous ai parlé précédemment, qui vise à subventionner 16 associations.

Pour le 14<sup>e</sup>, il s'agit de l'association *Vert Tige*, un jardin partagé rue de Coulmiers, pour l'installation de cinq vitrines d'extérieur permettant d'améliorer la communication sur les activités au jardin et les événements organisés par l'association. La subvention est de 750 euros.

**Mme PETIT**

Avez-vous des questions ? Je passe au vote.

---

#### DÉLIBÉRATION N° 126

**2017 DEVE 122** Subventions (26 460 euros) à 16 associations dans le cadre de deux appels à projets "jardins partagés", dont 10 560 euros pour « Accueillir au Jardin » et 15 900 euros pour « Récupérateurs d'eau »

**M. Armand RENARD, rapporteur**

#### **DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 9 pouvoirs

Pour : 30 dont 9 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2017 DJS 222**  
Gratuité d'utilisation pendant l'été 2017 des bassins-écoles des centres sportifs Élisabeth (14<sup>e</sup>) et Louis-Lumière (20<sup>e</sup>) et de la baignade dans l'espace de bassins de La Villette (19<sup>e</sup>)

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

**M. BOUABBAS**

Nous aurions espéré avoir ce soir Élisabeth Plage, mais les vacances n'ont pas encore commencé. L'objet de la délibération est d'acter la gratuité de l'équipement pendant un mois et demi. Cette année, l'édition d'Élisabeth Plage aura lieu du 6 juillet au 6 août, avec la présence d'un bassin extérieur gratuit pour tous les publics, et si le temps n'est pas favorable, d'un bassin intérieur également gratuit.

De nombreuses activités sont prévues : aqua gym, tir à l'arc, boxe éducative, badminton, tennis. Tous les soirs auront lieu des soirées à thème : zumba, aqua zumba. Il y aura également des samedis à thème : journée brésilienne le 22 juillet, journée indienne le 29 juillet. Une buvette sera mise à disposition tous les soirs, et il sera possible de jouer à la pétanque dans le boulodrome.

L'idée est de faire d'Élisabeth Plage un lieu de détente, de sport et de loisirs pendant la période estivale, pour des familles qui ne partent pas en vacances.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Cette année la mise en scène sera particulière et le bassin sera beaucoup plus grand que les années précédentes.

---

**DÉLIBÉRATION N° 127**

**2017 DJS 222** Gratuité d'utilisation pendant l'été 2017 des bassins-écoles des centres sportifs Élisabeth (14<sup>e</sup>) et Louis-Lumière (20<sup>e</sup>) et de la baignade dans l'espace de bassins de La Villette (19<sup>e</sup>)

**M. Amine BOUABBAS, rapporteur**

**DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 9 pouvoirs

Pour : 30 dont 9 pouvoirs

---

**- Projet de délibération 2017 DJS 64**  
**Subventions (295 000 euros) et conventions avec 8 associations sportives locales (14<sup>e</sup>)**

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

**M. BOUABBAS**

Ce sont des subventions qui reviennent chaque année, et qui montrent le soutien très important que nous accordons à nos associations sportives. Cette première vague, la plus importante, concerne les associations ayant passé une convention d'objectifs avec nous : sport éducatif, féminisation de la pratique, accès aux personnes handicapées, insertion.

Nous vous proposons d'attribuer :

- 9 500 euros pour *Gassendiana* (gymnastique) ;
- 5 000 euros pour *Basket Paris 14* ;
- 8 500 pour *Roc 14* ;
- 21 000 euros pour *En avant Paris* (gymnastique) ;
- 51 000 euros pour *Paris Alésia* (foot) ;
- 37 000 euros pour la *Jam* (athlétisme, basket, tennis de table, volley, foot) ;
- 68 000 pour le *Femina* (tennis notamment) ;
- 95 000 pour le *CA Paris* (foot).

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

---

**DÉLIBÉRATION N° 128**

**2017 DJS 64** Subventions (295.000 euros) et conventions avec 8 associations sportives locales (14<sup>e</sup>)

**M. Amine BOUABBAS, rapporteur**

**DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 9 pouvoirs

Pour : 30 dont 9 pouvoirs

---

- **Projet de délibération 2017 DJS 14**  
**Subventions (24 400 euros) à 12 associations sportives locales (14<sup>e</sup>)**

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

**M. BOUABBAS**

Ce sont des associations plus modestes mais qui ont un rôle très important :

- *AS François Villon* : 1 000 euros ;
- *Planet Roller* : 500 euros ;
- *AS Lycée Guillaume Tirel* : 500 euros ;
- *AS Collège et Lycée Paul Bert* : 600 euros ;
- *AS collège Alphonse Daudet* : 2 200 euros ;
- *L'Armorique* : 2 800 euros ;
- *Tennis Club Evolutif* : 2 750 euros ;
- *Union Sportive Breton* : 2 000 euros ;
- *Ring du 14* : 4 000 euros ;
- *DO Jeunes* : 4 550 euros ;
- *Paris 14 Futsal* : 1500 euros ;
- *Association Nationale pour le Développement du Sport* : 2000 euros.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Mme PETIT**

Avez-vous des questions ?

---

**DÉLIBÉRATION N° 129**

**2017 DJS 14 Subventions (24 400 euros) à 12 associations sportives locales (14<sup>e</sup>)**

**M. Amine BOUABBAS, rapporteur**

**DÉLIBÈRE**

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 9 pouvoirs

Pour : 30 dont 9 pouvoirs

---

**Questions Orales à la Maire d'arrondissement**

**Q14 2017 07** Question posée par Nathalie Kosciusko-Morizet, Conseillère de Paris, Marie-Laure Dauchez, Conseillère d'arrondissement, et l'ensemble des élus du groupe LR et apparentés relative aux nuisances de voisinage supportées par les habitants de l'immeuble situé au 41 rue des Plantes, à proximité du city stade du square Lionel Assouad

**Mme DAUCHEZ**

Je voulais vous parler du city stade implanté dans ce si joli square Lionel Assouad.

Considérant que l'implantation, en 2015, d'un city stade au sein du square Lionel Assouad a été réalisée sans véritable information et réelle concertation préalables avec les habitants des immeubles avoisinant cette installation de proximité ;

Constatant que les habitants de l'immeuble immédiatement voisin de cet équipement se plaignent depuis 2015 de subir de multiples nuisances liées à son existence : sonores du fait d'un effet de résonance des bruits de frappe de balle, le stade étant très proche des habitations ; mais aussi du fait de la multiplication de bagarres et autres faits de violence et de trafic en tout genre ayant fait l'objet d'un dépôt de main courante au commissariat du 14<sup>e</sup> ;

Constatant également que les habitants se sont mobilisés -depuis 2015 et à plusieurs reprises- pour attirer l'attention de la mairie du 14<sup>e</sup>, notamment par lettre recommandée, à votre attention, et via une pétition, mais aussi auprès de la Ville de Paris ; et qu'ils n'ont reçu à ce jour aucune réponse pérenne satisfaisante ;

Constatant enfin que Bruitparif, dans un mail du 5 avril 2017 en réponse au collectif d'habitants indiquait : « Devant la gravité des faits que vous décrivez, qui dépassent de très loin les simples nuisances sonores, et le nombre de démarches que vous avez déjà engagées, nous sommes relativement étonnés que vous n'ayez pas pu obtenir de mesures propres à vous assurer davantage de tranquillité. L'installation d'un city stade à cet endroit sans concertation avec les riverains est à l'évidence une mauvaise décision, qui empêche de surcroît probablement de profiter du square attenant, d'après ce que l'on peut en voir sur Google maps » ;

Nathalie Kosciusko-Morizet, Conseillère de Paris, Marie-Laure Dauchez, conseillère d'arrondissement, et l'ensemble des élus du groupe LR et apparentés demandent à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de bien vouloir leur préciser :

- Quels sont les moyens pérennes qu'elle entend mettre en place au titre de sa mission de tranquillité publique :
- afin de réduire les nuisances sonores générées par l'utilisation de cet équipement sportif ;
- afin de sécuriser de manière durable les abords et l'enceinte du city stade de manière à ce que cet équipement ne serve que pour des activités conformes à sa destination.

#### **Mme PETIT**

Nous ne sommes pas restés sans répondre à l'interpellation des riverains. Une réunion a eu lieu sur place le 27 mars dernier, en présence des riverains, et nous avons pris la décision de fermer la partie du square qui comprend le city stade à 19h30, afin de limiter le temps sur lequel les jeux de ballon sont possibles. Deux agents d'accueil et de surveillance assurent les fermetures de porte. Les correspondants de nuit du 14<sup>e</sup> arrondissement assistent régulièrement les agents lors de cette opération. La deuxième partie du square ferme actuellement à 21h30. Aujourd'hui, les agents ne rencontrent pas de problèmes particuliers au moment de la fermeture, que ce soit à 19h30 ou à 21h30.

Depuis le début de l'année, sur les endroits où nous avons rencontré des soucis (que nous ne nions pas, mais que nous essayons de régler), un travail rapproché est effectué avec le commissaire de l'arrondissement, les services de la Ville en charge de la sécurité et ceux des espaces verts. Depuis le début de l'année, le commissariat du 14<sup>e</sup> a reçu moins d'appels des riverains. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le commissaire. À partir du moment où un certain nombre de riverains se sont manifestés, nous assurons un suivi avec le commissariat pendant une longue période, comme nous l'avons fait sur le jardin de la ZAC Didot. Le commissariat a effectué près de 20 opérations de sécurisation sur l'ensemble du square, et a procédé à cinq interpellations.

Concernant les aménagements à venir, contrairement à ce que vous laissez entendre dans la manière de formuler votre question sur les non-réponses, la DEVE a commandé plusieurs matériels qui seront installés pour atténuer le bruit engendré par les jeux de ballon, et ce, quel que soit le moment de la journée. L'installation d'une grille de plusieurs mètres de haut, à proximité de la mission locale, est à l'étude, afin de supprimer l'accès à un espace enclavé. On peut, il est vrai, se glisser le long de la mission locale. Cet espace servant également de sortie de secours pour la mission locale, nous étudions avec l'ensemble de son équipe et avec la Ville de Paris un moyen de fermer ces grilles en

respectant les obligations liées à une issue de secours. Le jardin Lionel Assouad, à l'instar d'autres jardins de l'arrondissement, fait partie des sites prioritaires que nous avons listés, Cédric GRUNENWALD et moi, auprès du commissaire, afin qu'ils fassent l'objet d'une surveillance rapprochée tout au long de l'été.

**Mme DAUCHEZ**

Merci beaucoup. Envisagez-vous de continuer à fermer le city stade à 19h30 quelle que soit la saison ?

**Mme PETIT**

Aujourd'hui, oui, nous avons cette position. Par ailleurs, nous sommes à l'écoute de tous ceux qui habitent le quartier.

### Questions Écrites à la Maire de Paris

**Q14 2017 08 Question écrite à Madame la Maire de Paris, posée par la majorité municipale concernant la Traverse Bièvre-Montsouris**

**Mme LEKIN**

Considérant que les Conseils de Quartier Mouton-Duvernet et Montsouris-Dareau ont déposé des vœux aux Conseils d'Arrondissement des 30 mai et 20 juin 2016 concernant le maintien de la Traverse Bièvre-Montsouris ;

Considérant que le Conseil de Quartier Montsouris-Dareau est à l'initiative d'une pétition qui a recueilli, à ce jour, plus de 680 signatures ;

Considérant le vote du Budget Supplémentaire 2017 de la Ville de Paris prévoyant le budget de fonctionnement des Traverses jusqu'à la fin de l'année 2017 ;

Considérant qu'une nouvelle convention doit être établie avec la RATP pour acter les conditions d'exploitation des lignes de Traverses ;

Considérant que le passage de la flotte du diesel à l'électrique ainsi que la mise en place du système d'information en temps réel aux arrêts sont nécessaires et bienvenus ;

Considérant que Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement et le Conseil d'Arrondissement se sont prononcés contre la réduction drastique de service des Traverses initialement prévue en décembre 2016 ;

Le Conseil d'Arrondissement demande à la Maire de Paris que le projet de la future convention pour la Traverse Bièvre Montsouris soit examiné au plus vite par les Conseils de Quartiers concernés en amont de l'inscription à l'ordre du jour du Conseil de Paris.

**Mme PETIT**

Cette question, que nous allons adresser à la Maire de Paris, qui est tenue d'y répondre, est notre réponse à l'interpellation que nous avons reçue de la part des conseils de quartier, des habitants et des usagers de la Traverse. Nous ne lâchons rien, et nous continuons le combat.

**Mme CARRÈRE-GEE**

Nous nous associons à cette démarche ; il est bon de souligner, sous réserve de l'avis de mes collègues, que ce sera un avis unanime. Les services de transports de proximité sont absolument indispensables. Nous soutenons cette demande, et nous vous remercions d'en tenir compte dans la formulation.

## **M. LESAIN**

Nous allons voter avec vous cette question, avec deux remarques : le vœu que nous avons voté à l'origine demande bien un maintien de la desserte dans les mêmes conditions de rotation qu'aujourd'hui, en termes de jours et de fréquence. Par ailleurs, je vous indique, madame la Maire, que des vœux sur ce sujet, par nos soins, ou par les conseils de quartier, ont été adoptés à l'unanimité par ce Conseil ; avant même cette question adressée à la Maire de Paris, nous aurions pu avoir des éléments de réponse si ces vœux avaient été relayés au niveau du Conseil de Paris. Je vous rappelle qu'il y a deux Conseils d'arrondissement, nous vous avons demandé un point sur les suites données à ces vœux au Conseil de Paris. Nous n'avons pas eu de réponse ; nous vous remercions d'avance de nous la transmettre dès que possible.

## **Mme PETIT**

Nous nous étions mis d'accord sur les délais nécessaires. Par ailleurs, les délibérations ont été retirées à chaque fois au Conseil de Paris, car il n'y avait pas d'accord, ni des maires d'arrondissement concernés, ni des groupes politiques du Conseil de Paris. C'est laborieux, certes, mais quand il y a mobilisation, cela fonctionne. Nous espérons avoir rapidement une réponse. En effet, pour avoir rencontré les conseils de quartier concernés, nous partageons leur sentiment ; le flou sur un service public de transport n'aide pas à donner plus de lisibilité à ce service.

## **M. LIEBAULT**

Le groupe communiste votera favorablement, afin de défendre le service public offert par la Traverse. En effet, un service public de transport, ce ne sont pas seulement de grands axes desservis, c'est aussi la possibilité d'avoir un égal accès, quel que soit le quartier où l'on vit, la génération à laquelle on appartient. J'ai eu quelques échos sur le coût de cette Traverse : par rapport aux grands axes, il est assez modique. Le fait de faire des économies pour faire des économies serait une décision purement idéologique, et remettrait le service public de proximité.

Nous nous associons totalement à cette question.

## **Mme PETIT**

Je me doutais qu'il y aurait unanimité, c'est pourquoi j'ai écrit : « *le Conseil d'Arrondissement* ». Je peux mettre : « *le Conseil d'Arrondissement, à l'unanimité* ».

## **M. BOESPFLUG**

Bonsoir à tous. Je suis vice-président du conseil de quartier Mouton-Duvernet, qui, en dehors de la Traverse, participe activement au projet Daguerre. En ce qui concerne la Traverse, nous soutenons complètement son maintien. Lors du vote de notre vœu en mai dernier, les conseillers avaient voté l'optimisation du parcours de la Traverse pour en améliorer la fréquentation, et nous avons demandé une étude de modification du trajet, pour que la Traverse aille de la mairie du 13<sup>e</sup> à la mairie du 14<sup>e</sup>.

Par ailleurs, nous avons également demandé une meilleure visibilité de la Traverse, notamment sur les plans de bus, sur les plans de métro, dans les stations de métro, pour que les usagers identifient mieux les correspondances possibles.

## **Mme MARON**

Bonsoir. Je suis Michèle MARON, vice-présidente du Conseil de quartier Montsouris-Dareau. Nous sommes en relation avec la commission inter-quartiers du 13<sup>e</sup> arrondissement chargée de tous les transports. Le 13<sup>e</sup> arrondissement agit depuis très longtemps sur ce sujet. Il va même jusqu'à demander le report du sujet sur la Traverse, prévu au prochain Conseil de Paris, car il estime que les conditions ne sont pas suffisantes pour garantir son développement.

## **Mme PETIT**

Je propose de passer au vote sur cette question.

---

## DÉLIBÉRATION N° 130

**Q14 2017 08** Question écrite à Madame la Maire de Paris, posée par la majorité municipale concernant la Traverse Bièvre-Monstouris

**Mme Sylvie LEKIN, rapporteure**

### DÉLIBÈRE

Article unique : après discussion, la question est adoptée à l'unanimité.

Votants : 29 dont 9 pouvoirs

Pour : 29 dont 9 pouvoirs

---

### Vœux

**V14 2017 07** Vœu déposé par Carine Petit, Agnès Bertrand, Pascal Cherki et les élus du groupe socialiste et apparentés relatif à la fermeture d'une classe à l'école maternelle rue de la Tombe Issoire dans le 14<sup>e</sup> arrondissement

**Mme BERTRAND**

L'Académie de Paris a présenté la carte scolaire en début d'année. Le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale s'est réuni très tôt dans l'année en raison du calendrier électoral. Si je précise ce point, c'est que lorsque la proposition de fermeture du 77 Tombe Issoire d'une classe de maternelle a été faite, l'inscription des enfants dans les écoles n'était pas encore terminée. Nous étions donc bien en amont de ce qui se faisait d'habitude. C'est la seule fermeture qui a été proposée, je voulais insister sur ce point. L'effet de la sectorisation commence à faire son effet dans le 14<sup>e</sup>, aboutissant à une stabilisation des effectifs. On constate peu de baisses d'élèves dans notre arrondissement, ce qui n'est pas le cas partout ailleurs.

Je précise que le seuil de fermeture qui est de 180 dans cette école, a été dépassé, puisque les effectifs atteignent à peu près 183.

Je donne lecture du vœu :

Considérant que la priorité à l'Éducation n'est pas seulement un affichage mais doit être une réalité ;

Considérant qu'un effectif contrôlé et raisonnable est un facteur de réussite éducative pour chaque enfant ;

Considérant que l'Éducation nationale incite à la scolarisation des enfants de moins de trois ans et que cette possibilité est encore trop peu mise en application ;

Considérant qu'une fermeture de classe à l'école maternelle de la Tombe Issoire a été envisagée par le DASEN sur la base d'effectifs prévisionnels interprétés dans un calendrier anticipé en raison des élections ;

Considérant que les effectifs, à ce jour, dans cette école, ne sont plus en dessous du seuil de fermeture et que des inscriptions se poursuivent tout l'été ;

Considérant qu'en conservant sa classe, l'école pourra accueillir dans de très bonnes conditions les enfants de moins de trois ans nombreux sur le secteur et les enfants hors secteur contraints par une géographie de grands axes dans cette partie de l'arrondissement ;

Considérant que si la classe venait à fermer, les effectifs par classe seraient surchargés ;

Considérant que la sectorisation de cet établissement a été modifiée en vue de l'arrivée de logements qui a été retardé mais qui ne manqueront pas d'être très bientôt livrés ;

Sur proposition de Carine Petit, Agnès Bertrand, Pascal Cherki et les élus du groupe socialistes et apparentés, le Conseil d'Arrondissement du 14<sup>e</sup> souhaite réaffirmer leur engagement pour la réussite éducative de tous les enfants du 14<sup>e</sup> et émet le vœu qu'aucune fermeture de classe n'intervienne à la maternelle Tombe Isoire à la rentrée de septembre 2017 et que les enfants de moins de trois ans puissent être accueillis et pris en compte dans les effectifs.

**Mme PETIT**

Souhaitez-vous intervenir ?

**M. LETISSIER**

Nous soutenons ce vœu ; les classes surchargées sont ce qu'il y a de pire. On a tendance à sous-financer les classes de maternelle et à donner beaucoup plus d'argent aux filières post-bac ; or, chacun sait que c'est dans les petites classes que se joue la réussite scolaire, sur les apprentissages fondamentaux. Ces politiques qui cherchent à faire des économies de bouts de chandelle en surchargeant les classes de maternelle sont absurdes.

**M. LIEBAULT**

Les élus communistes soutiendront ce vœu. Ce genre de décision n'est pas seulement une décision administrative, mais le résultat d'une politique globale d'austérité menée depuis des années, qui impose une baisse des dépenses et des emplois publics. Malheureusement, la suppression annoncée de 120 000 fonctionnaires va dans le sens de la réduction du service public. Ce ne sont pas les annonces démagogiques sur les baisses drastiques du nombre d'enfants par classe dans les secteurs politique de la Ville qui régleront le problème.

Nous, élus communistes, sommes cohérents : à problème local, réponse nationale. Il ne s'agit pas simplement d'une meilleure réorganisation à l'intérieur du territoire parisien mais d'un équilibre global à rechercher au niveau national, avec des recrutements importants de fonctionnaires dans le milieu éducatif et ailleurs.

Nous voterons ce vœu.

**Mme CARRÈRE-GEE**

Nous nous associons à cette demande. La fermeture de cette classe n'est pas justifiée. Je partage les propos de M. LETISSIER. Nous soutenons ce vœu.

**Mme PETIT**

J'invite tous les habitants à signer la pétition ; en effet, un CDEN a lieu le 30 juin prochain. Si les parents, les enseignants et la directrice pouvaient arriver au rectorat avec cette pétition, cela montrerait que les habitants du quartier sont mobilisés avec eux. Je rappelle qu'aujourd'hui les classes sont correctes ; à 2 effectifs près, on bascule dans une classe à 28 ou à 29. Nous nous battons contre cela dans toutes les écoles du 14<sup>e</sup> arrondissement, et pas seulement dans les écoles en zone d'éducation prioritaire.

Je vous propose de passer au vote.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 131**

**V14 2017 07** Vœu déposé par Carine Petit, Agnès Bertrand, Pascal Cherki et les élus du groupe socialiste et apparentés relatif à la fermeture d'une classe à l'école maternelle rue de la Tombe Isoire dans le 14<sup>e</sup> arrondissement

**Mme BERTRAND, rapporteure**

## DÉLIBÈRE

Article unique : Après discussion le vœu est adopté à l'unanimité.

Votants : 29 dont 9 pouvoirs

Pour : 29 dont 9 pouvoirs

---

**Mme PETIT**

Je vous remercie de votre présence. Il s'agit du dernier Conseil d'Arrondissement de la saison 2016-2017. Le premier de la saison 2017-2018 aura lieu le 11 septembre. Un CICA aura lieu en octobre.

*La séance est levée à 21h51.*